



LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU DEPARTEMENT DE RUFISQUE



REMERCIEMENTS

Le Grdr remercie :

Les experts mobilisés dans la réalisation des études :

Abou BA, Ibrahima-Ndary GUEYE, Kader Fanta NGOM et Mbeugue THIAM.

CICODEV, partenaire du programme SADMAD.

Le Conseil départemental de Rufisque, et tout particulièrement Galaye SECK,
Président de la Commission Agriculture pour son appui dans la coordination du diagnostic.
L'ensemble des membres du Cadre de Concertation du programme SADMAD.

AVEC LE SOUTIEN DE

CEDEAO, AFD, CFSI, FONDATION DE FRANCE, UE

AVERTISSEMENTS

Le contenu du présent document n'engage que ses auteurs.

Les données, désignations ou frontières utilisées dans les cartes ne sont pas garanties sans
erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation du Grdr ou
des parties prenantes mentionnées dans ce document.

CRÉDIT PHOTOS

Grdr, Alioune NDIAYE (Jokkale) et Régis L'HOSTIS

GRAPHISME

By Reg' - www.designbyreg.dphoto.com

IMPRIMEUR

La Rochette Dakar

imprimé en novembre 2017 sur papier certifié 

AUTEUR

Le présent rapport a été rédigé sous la coordination du Grdr (www.grdr.org).
Octobre 2017

ISBN 979-10-95026-02-0

EDITORIAL

Avec les 2/3 de la superficie de la région de Dakar, le département de Rufisque renferme l'essentiel des terres agricoles. Cette ruralité en a fait la principale source d'approvisionnement en fruits, légumes, volailles et poissons de la région, mais également d'autres centres urbains à l'intérieur du pays.

Malgré cette contribution notable à l'alimentation des populations, nous assistons aujourd'hui au rétrécissement des espaces agricoles sous la poussée de l'urbanisation à la faveur d'une forte croissance démographique compromettant ainsi les périmètres exploités par les familles.

A cette menace, il faut ajouter le changement constaté dans les habitudes alimentaires des populations au profit des produits d'importation beaucoup plus chers.

Face à cette situation, le Conseil Départemental de Rufisque en partenariat avec le Grdr et Cicodev, dans le cadre du Système Alimentaire Durable et de lutte contre la Malnutrition dans la région de Dakar (SADMAD), ambitionne de préserver les exploitations familiales pour renforcer la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et de lutter contre le sous-emploi des jeunes.

La sécurité alimentaire constitue un enjeu majeur et un défi croissant. Elle joue un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté. Son absence affecte de façon négative la santé, l'éducation des populations et leur capacité et à travailler à faire valoir leurs droits.

D'importants facteurs freinent la sécurité alimentaire : le manque d'harmonisation entre les politiques nationales et les mécanismes de mise en œuvre au niveau local. C'est d'ailleurs pour faire face à cette situation qu'un diagnostic sur le système alimentaire a été entrepris, préalable à l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Les initiatives prises et actions menées dans le cadre de l'élaboration du PAT sont faites de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du Département. Afin de structurer l'économie agricole et de mettre en œuvre un système alimentaire territorial durable, le Conseil Départemental est prêt à nouer des partenariats.

Ceci faciliterait la mobilisation de fonds publics et privés en vue de l'atteinte de notre principal objectif celui de mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial ; bien évidemment pour faire face à l'étalement du bâti sur les terres agricoles, il faut en plus d'un bon plaidoyer, des moyens conséquents et un fort soutien des partenaires décideurs. C'est à tout cela que nous vous invitons à œuvrer.



Souleymane NDOYE

Président du Conseil Départemental de Rufisque

An aerial photograph showing a vast urban area in the background, transitioning into a patchwork of green agricultural fields in the foreground. A dirt road winds through the fields. The word 'SOMMAIRE' is overlaid in large white letters.

SOMMAIRE

SYNTHESE	4
INTRODUCTION	8
LE TERRITOIRE	10
UNE URBANISATION À MAITRISER	11
LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE CONTRIBUE FORTEMENT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE DAKAR	11
LES ESPACES AGRICOLES SE RÉDUISENT DANS LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE FACE À L'URBANISATION	12
UNE URBANISATION RAPIDE, QUI POURRAIT ÊTRE MIEUX PLANIFIÉE	14
DE FUTURS PROJETS STRUCTURANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE	20
UNE PRESSION FONCIÈRE ACCRUE DANS LE DÉPARTEMENT	22
UN ACCES À DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITE À AMELIORER	24
DES PRODUITS ALIMENTAIRES DIFFICILES D'ACCÈS POUR LES MÉNAGES	24
DES MODÈLES ALIMENTAIRES VARIÉS	24
UNE ALIMENTATION QUI ASSOCIE PRODUITS LOCAUX ET IMPORTÉS	26
UNE ALIMENTATION DE PLUS EN PLUS CITADINE	27
UNE PRISE DE CONSCIENCE DE L'IMPACT DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LA SANTÉ	
MAIS DES PRATIQUES PARADOXALES	27
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES À PRESERVER	29
UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARQUÉE PAR L'HISTOIRE	29
UNE INSÉCURITÉ FONCIÈRE CROISSANTE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	30
VERS UNE DIVERSIFICATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	32
DES SECTEURS AGRICOLES ET HALIEUTIQUES FONDAMENTAUX POUR L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT	32
UNE ACTIVITÉ AGRICOLE À FORT POTENTIEL ÉCONOMIQUE MAIS PEU VALORISÉE	37
VERS UNE « MODERNISATION » DE L'AGRICULTURE RUFISQUOISE	39
DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES	40
UN SECTEUR AGROALIMENTAIRE À ADAPTER ET DEVELOPPER	42
UNE TRANSFORMATION MAJORITAIREMENT ARTISANALE QUI MOBILISE UN GRAND NOMBRE DE FEMMES	42
UNE OFFRE DE PRODUITS DIVERSIFIÉE	43
UN SECTEUR CONFRONTÉ À DE NOMBREUSES CONTRAINTES	44
UNE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE EN DÉVELOPPEMENT	45
UNE DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES À ORGANISER	47
LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX COMPREND DE NOMBREUX ACTEURS	47
LES MARCHÉS SONT LES PRINCIPAUX LIEUX D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS LOCAUX	48
LE RÉSEAU DES BOUTIQUES DE QUARTIER CONSTITUE LE PRINCIPAL CIRCUIT DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ	50
DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES À DIAMNIADIO DEVRAIENT RÉVOLUTIONNER LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES	51
CONCLUSION : VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE	52
BIBLIOGRAPHIE	54

SYNTHÈSE

Situé à mi-chemin entre Dakar, Mbour et Thiès, 3 villes connaissant une forte expansion démographique, le département de Rufisque demeure à ce jour le moins densément peuplé de la presqu'île du Cap-Vert. Il demeure la dernière grande réserve foncière « rurale » de la région. Le gouvernement sénégalais le place au cœur de son objectif de « modernisation » du pays. Il y a engagé plusieurs grands projets tel que le « Pôle urbain de Diamniadio », l'un des plus emblématiques du Plan Sénégal Emergent (PSE).

La rapidité des changements observés depuis quarante ans dans le département et leur amplification probable dans les prochaines années soulèvent de nombreuses questions. Le Conseil Départemental de Rufisque (CDR), collectivité locale née de la dernière réforme de la décentralisation (2013), a décidé de se saisir de l'une des plus essentielles : les vulnérabilités du système alimentaire vont-elles s'amplifier ou se réduire ? Sur quels leviers peser pour les atténuer ou éviter qu'elles ne s'aggravent ?

Le présent rapport présente les principales conclusions tirées d'un travail d'analyse bibliographique et d'enquêtes coordonné par le Grdr. Il expose les évolutions récentes du territoire ainsi que les principaux facteurs de vulnérabilité du système alimentaire et leurs déterminants. Il constitue ainsi une base d'information pour l'élaboration d'une prospective alimentaire.

LE POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES EST LE PRINCIPAL DETERMINANT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES RUFISQUOIS

Environ 500 000 habitants, soit 17% de la population régionale, vivent dans le département de Rufisque. Ils achètent la totalité ou la quasi-totalité de leur nourriture et consacrent pour une majorité d'entre eux au moins la moitié de leur budget quotidien à l'achat de nourriture. Les difficultés de certaines familles pour s'alimenter convenablement s'expliquent par une perte de pouvoir d'achat consécutive à la hausse du prix de plusieurs denrées alimentaires de base (notamment depuis la « flambée des prix de 2007-2008 »). Alors que l'Etat concentre ses efforts sur la stabilisation de certains aliments comme le riz brisé et le froment, les prix des autres sont moins régulés et ont tendance à augmenter, comme certains produits halieutiques et légumes. Cette tendance contraint les familles les plus modestes à faire évoluer leurs pratiques, en consommant des espèces de poissons moins « nobles », en diminuant les rations, voire même en réduisant le nombre de repas quotidiens.

LES MODÈLES ALIMENTAIRES COMBINENT PRODUITS LOCAUX, PRODUITS IMPORTES, PRODUITS BRUTS ET PRODUITS INDUSTRIELS. LEUR EVOLUTION GENERE DE NOUVELLES FORMES DE VULNERABILITE

Si les Rufisquois adoptent des modèles alimentaires différents selon leur catégorie socioprofessionnelle, plusieurs tendances d'ensemble s'observent.

En premier lieu, les modèles alimentaires ruraux semblent converger vers un modèle urbain caractérisé par quelques plats emblématiques (*tieboudien*, *yassa*, *mafé*, *soup kandia*...) préparés le plus souvent à domicile à partir de produits locaux (légumes, produits halieutiques frais ou transformés, poulets, riz de la vallée, etc.) et de produits importés (brisure de riz, huile de soja ou de palme déshydrogénée, concentré de tomate, etc.). Cette tendance s'observe dans les autres départements de Dakar. Seule spécificité rufisquoise : la consommation alimentaire hors domicile semble socialement moins acceptée que dans les autres départements.

La consommation de produits locaux demeure importante dans leur ensemble. Ainsi, plus de 60% du coût de revient d'un *tieboudien* est consacré à l'achat de produits locaux (légumes, poissons et certains condiments). Les protéines animales et végétales rentrant dans la diète demeurent pour la plupart locales (*niébé*, arachide, produits halieutiques frais et transformés et, dans une moindre mesure, viande de bœuf ou de volaille et œufs).

En second lieu, on note une hausse de la consommation de produits issus de l'industrie agroalimentaire. Ces produits sont importés ou le plus souvent élaborés à partir de matières premières importées (pâtes alimentaires et couscous de blé, huile de soja ou de palme déshydrogénée, concentré de tomate, poudre de lait, cubes aromatiques, sodas, etc.). Cette augmentation s'explique par l'impact de campagnes publicitaires de plus en plus nombreuses et par le fait que ces produits répondent à certaines évolutions socioéconomiques : temps de préparation plus court, consommation plus individuelle, etc.

Du fait de ces changements d'habitudes alimentaires, l'essentiel de l'apport calorique (sucres lents et rapides, lipides) provient désormais de produits importés et contrôlés par quelques gros importateurs (riz, blé, huile). Ces changements se traduisent en outre par une consommation accrue de sel, d'huile et de sucre, un facteur favorisant le développement de pathologies cardiovasculaires. En outre, les consommateurs connaissent de moins en moins l'origine des produits qu'ils consomment et déplorent la baisse de qualité de l'alimentation.

DES RESEAUX COMMERCIAUX AGROALIMENTAIRES DYNAMIQUES MAILLENT LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

Le département jouit d'un niveau d'infrastructures (routes, marchés, entrepôts, chambre frigorifique, abattoir, quais de pêche...) et de services (couverture téléphonie mobile, électricité, eau, services bancaires...) plutôt favorable au commerce de produits agricoles et alimentaires, particulièrement dans la partie ouest et sud-ouest.

Les réseaux commerciaux sont alimentés par un nombre important d'acteurs : importateurs, grossistes, semi grossistes, rabatteurs, détaillants et micro détaillants. De nombreux marchés quotidiens et hebdomadaires maillent le territoire et le commerce de détail est très développé que ce soit pour les produits agro-industriels (boutiques implantées dans quasiment tous les quartiers et villages) ou frais (tables de revendeuses de légumes et produits halieutiques transformés).

On peut ainsi considérer que les problèmes d'accès physique au marché tant pour les consommateurs que pour les producteurs sont limités.

LES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES ONT EVOLUE. ELLES SE CARACTERISENT PAR LEUR FLEXIBILITE ET LEUR DIVERSITE

Les exploitations agro-pastorales du département ont connu des évolutions importantes. Durant la période 1970-1990 (sécheresse), elles ont augmenté du fait de l'afflux de migrants originaires d'autres régions rurales du pays. La présence de ressources en eau permanente à une faible profondeur constituait un avantage comparatif et la proximité de la ville de Dakar offrait, théoriquement, des opportunités de revenus extra-agricoles. Le système de production dominant combinait alors quelques hectares de céréaliculture pluviale (mil, maïs, sorgho en association avec courges, niébé en rotation avec les arachides...), du maraîchage et de l'élevage (bovins et petits ruminants en semi-liberté). En outre, des éleveurs (bovins, petits ruminants) sillonnaient le territoire où des ressources fourragères et en eau étaient disponibles toute l'année. Cette période est également marquée par la mise en place de quelques grands projets agro-industriels dont le plus emblématique est sans doute celui porté par le groupe BUD-Californie qui entre 1972 et 1977 a produit jusqu'à 15 000 tonnes de légumes par an sur 850 hectares destinés à l'export (haricots verts, poivrons, tomates, aubergines) dans la zone de Sébi-Ponty.

Sur la période 1990-2015, le profil des exploitants agricoles s'est diversifié. Les exploitations familiales ont évolué. Elles combinent souvent arboriculture (manguiers, citronniers), maraîchage irrigué (laitues, oignons, choux...), élevage de volaille (poulets, œufs) et petits ruminants (moutons et chèvres). Elles s'appuient désormais sur une main-d'œuvre familiale mais aussi, de plus en plus souvent, sur une main d'œuvre salariée agricole. L'essentiel de leur production est désormais vendu et approvisionne les réseaux marchands départementaux ou nationaux. Les systèmes d'élevage basés sur la mobilité animale sont quant à eux en net recul, du fait d'entraves à la mobilité de plus en plus importantes.

A ces exploitations familiales, ce sont ajoutées des exploitations de types patronales et capitalistiques. Les exploitations patronales sont le plus souvent le fait d'urbains originaires de Dakar. Ceux-ci s'appuient sur une petite équipe de salariés permanents et temporaires et orientent généralement leur système de production vers l'arboriculture fruitière (manguiers, citronniers), l'aviiculture (œufs, poulets) ou l'élevage bovin en stabulation pour la transformation et le marché local. La taille de ces exploitations varie généralement entre 2 à 10 hectares. La production est destinée essentiellement aux marchés nationaux mais certains exploitants se lancent dans l'export (essentiellement de la mangue) en direct ou via des sociétés d'exportation. Enfin, quelques grandes exploitations capitalistiques sont concentrées sur la production maraîchère et fruitière pour l'export (comme Safina qui a repris une partie des terres de BUD). Elles occupent des superficies variant de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares.

LES EXPLOITATIONS AGRO-HALIO-SYLVO PASTORALES SONT AU FONDAMENT DE L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT. ELLES PROCURENT DES REVENUS A DE NOMBREUX ACTIFS ET ALIMENTENT LES MARCHES DU DEPARTEMENT, DE DAKAR ET D'AILLEURS

La pêche est une activité ancienne, particulièrement développée dans le sud du département. Depuis les années 1960 elle tend à s'intensifier (hausse du nombre et de la taille des embarcations, motorisation et équipement en glacières, durée des sorties plus longues...). Avec environ 1 500 pirogues et plus de 27 000 tonnes de produits frais débarqués par an, la pêche piroguière du département représente en 2016 plus de 60% de la pêche régionale et plus de 6% de la pêche nationale. Les débarquements, concentrés à Rufisque, Bargny et Nianghal, alimentent les marchés nationaux et internationaux (unité de traitement du poulpe et du thiof aux normes européennes à Nianghal réservée aux produits d'exportation). Bien que difficilement évaluables, les retombées fiscales de ce secteur sont sans doute non négligeables (licences de pêche, taxes sur les marchés pour revendeurs et transporteurs...). Cependant, la raréfaction de certaines ressources halieutiques pose la question de l'avenir de ce secteur.

Tout comme les pêcheurs piroguiers, les exploitations agricoles familiales alimentent les marchés locaux et contribuent à faire vivre un réseau de commercialisation redistributeur de richesses et pourvoyeur de ressources fiscales. D'après les services de l'horticulture, le département de Rufisque contribuerait à hauteur de 15% à la production nationale de légumes, soit environ 130 000 tonnes par an. Cette contribution serait stable en dépit du fait que les espaces cultivés auraient tendance à diminuer ce qui témoigne de la capacité qu'ont certaines exploitations pour intensifier leurs pratiques. A titre d'illustration, les maraîchers de Lendeng (Rufisque Est), en bail précaire, produisent 16 variétés de légumes toute l'année et font alterner sur une année 3 cycles de culture sur une même parcelle. Ce site génère un chiffre d'affaire global annuel de 1,6 milliard de FCFA soit plus de 4 millions de FCFA en moyenne par maraîcher, ce qui représente un revenu annuel moyen supérieur d'au moins 20% à celui des ouvriers travaillant dans des secteurs peu qualifiés. Il s'agit donc d'exploitations très intensives en travail et en capital.

D'autres exploitations, de type familial ou patronal, plus diversifiées et souvent concentrées sur des systèmes moins intensifs en travail (vergers, aviculture), dégagent des revenus équivalents et même souvent supérieurs à ceux obtenus par les fermiers maraîchers. Elles emploient aussi bien de la main d'œuvre familiale que de la main-d'œuvre salariée et ont démontré, au moins pour certains, leur capacité à faire évoluer leur système de production pour répondre aux enjeux alimentaires. Néanmoins, la pression et l'insécurité foncière très forte dans laquelle se trouvent ces exploitations, les rendent particulièrement vulnérables.

Enfin, les exploitations capitalistiques ciblent l'export mais contribuent également à alimenter les consommateurs locaux par le biais de la commercialisation des produits non conformes aux normes internationales. Toutefois, les quantités demeurent faibles (10% de leur production). Elles fournissent des emplois à quelques salariés (chef d'exploitation et techniciens, marketing) et à de nombreux saisonniers pour la cueillette, le tri et le conditionnement. Les niveaux de rémunération et les conditions de travail sont équivalents à ceux des autres secteurs recrutant des travailleurs peu qualifiés (2 500 FCFA/jour en moyenne). Seule différence notoire, ces entreprises recrutent généralement majoritairement des femmes pour le tri et le conditionnement. Par ailleurs, grâce à un niveau d'équipement supérieur aux autres exploitations, elles mobilisent moins d'actifs par unité de surface que les autres. Exonérées de taxes pour la plupart et basant leur modèle économique sur les économies d'échelle (infrastructure, transport...), elles sont également moins redistributives.

LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE EST IMPORTANTE MAIS POURRAIT PRENDRE D'AVANTAGE D'AMPLEUR

De par l'importance de sa production agricole et halieutique et la proximité de l'agglomération de Dakar, le département de Rufisque joue un rôle actif dans la transformation agroalimentaire. Ce secteur occupe une place de premier plan dans l'économie locale et constitue une source de revenus pour de nombreuses femmes. La transformation demeure une activité essentiellement artisanale pratiquée presque exclusivement par des femmes organisées en GIE qui travaillent de manière informelle dans des conditions rudimentaires (peu d'infrastructures de production et de commercialisation, faible organisation des groupements,

manque de formation et d'hygiène). Les principaux produits transformés sont les céréales locales (mil, maïs, riz), le poisson (séché et fumé), les fruits (jus, sirops, fruits séchés) et dans une moindre mesure le lait (lait caillé).

En parallèle de ces groupements, des entreprises agroalimentaires se développent. Elles interviennent essentiellement dans la transformation du poisson, en particulier pour l'export, des fruits et légumes et du lait.

LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, LES GRANDS PROJETS ETATIQUE ET INDUSTRIELS ET LA PRECARITE FONCIERE DE NOMBREUX EXPLOITANTS SE TRADUISENT PAR UNE CONVERSION DE TERRES CULTIVEES EN ZONES BATIES : L'AVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EST FORTEMENT MENACE

Les zones de cultures, après avoir progressé sur les décennies 1980-2000 (+35%), régressent depuis 2000 au profit des vergers et des zones bâties (-40%). La poussée urbaine se fait surtout sentir dans l'ouest et le sud du département tandis que la croissance des vergers s'observe dans les autres espaces. Le territoire apparaît ainsi contrasté.

L'extension des vergers s'explique autant par l'intérêt économique de la production fruitière (investissement limité, faible intensité en travail) que par une volonté de sécurisation foncière d'espaces de plus en plus convoités du fait de la forte poussée démographique (+63% entre 2002 et 2013, soit la plus forte croissance des départements de la région) et de la multiplication des projets étatiques (pôle urbain de Diamniadio, TER, université, infrastructures routières, centrale à charbon de Bargny...) et industriels (cimenteries, agro-alimentaire...).

Cette conversion des espaces cultivés est d'autant plus facile que la plupart des exploitants familiaux sont dans la précarité ou en situation d'illégalité foncière.

LES QUESTIONS SOULEVEES PAR LE DIAGNOSTIC DU SAT DE RUFISQUE ET LES PERSPECTIVES

L'Etat apparaît comme l'acteur le plus influent et le plus structurant du système alimentaire départemental. Tout d'abord son action de régulation des marchés (droits de douanes, contrôle des prix...) est déterminante, tant dans l'accès à l'alimentation que dans les orientations prises par les systèmes de production. Il en va ainsi de la stabilisation des prix de certaines denrées alimentaires de base (riz brisé, pain de froment) ou de la protection du marché sénégalais face aux importations (oignons, carottes, pomme de terre, poulets). Ensuite, son poids dans l'aménagement du territoire, la régulation foncière et les orientations économiques influence l'avenir de l'activité agricole dans le département. Le développement de l'agriculture capitaliste est nettement encouragé depuis 2000 (mesures fiscales incitatives, sécurisation foncière...). Le Plan de Développement Urbain (PDU) de la région de Dakar à l'horizon 2035 donne quant à lui une idée précise de la vision de l'Etat sur le devenir du département de Rufisque. Force est de constater que l'agriculture ne constitue pas une priorité.

On peut s'interroger sur la place qui sera réservée à l'agriculture dans le département de Rufisque dans les années à venir. Bon nombre d'exploitations se sont déjà délocalisées ou reconverties. Cette tendance est-elle inéluctable ? N'existe-t-il pas des marges de négociation pour préserver certains espaces stratégiques et sécuriser des exploitations familiales, pourvoyeuses d'emplois, de revenus et de produits agricoles dans le territoire rufisquois ?

Comment influencer sur le système alimentaire territorial afin que celui-ci réponde aux exigences de sécurité alimentaire à savoir fournir des produits de qualité en quantité suffisante ? Comment contribuer à une meilleure organisation du système afin que tous les acteurs en tirent un revenu décent, équitable et les meilleurs bénéfices de leur activité ? Comment favoriser la transition vers des systèmes de production agricoles plus autonomes en intrants et moins polluants ? Comment renforcer l'information sur l'origine et la qualité des produits afin que les consommateurs puissent choisir en conscience ?

INTRODUCTION

La notion de système alimentaire a été conceptualisée par Louis MALASSIS en 1994 et définie comme « *la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture* »¹. Elle englobe donc tous les secteurs de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur.

Il existe une grande diversité de systèmes alimentaires dans le monde. Jean-Louis RASTOIN en distingue trois types : le système agroindustriel de masse (SAM), les systèmes alimentaires fragmentés (SAF) et les systèmes alimentaires intermédiaires (SAI)². Selon lui, « *les deux systèmes majoritaires (SAM et SAF) ne répondent pas aux critères d'une sécurité alimentaire durable c'est-à-dire l'accès pour tous à la nourriture, la santé du mangeur, le respect des cultures alimentaires locales, la triple performance écologique, économique et sociale des entreprises, l'équité entre consommateurs, entre producteurs et entre les deux.* »

Travailler sur le système alimentaire revient donc à s'intéresser à différents sujets (modèles alimentaires, aménagement du territoire, agriculture, santé, économie, environnement) et à adopter une approche transversale et intégratrice.

Devant les effets délétères de la concentration économique dans le secteur agro-alimentaire à l'échelle mondiale, des Etats et des collectivités locales de différents pays travaillent à la relocalisation de l'alimentation à l'échelle de leur territoire, à travers l'adoption de principes et de politiques visant la mise en place de projets alimentaires territoriaux³.

A titre d'exemple, le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan (2015)⁴ marque la volonté politique de plusieurs collectivités locales urbaines de mettre en place des systèmes alimentaires durables à l'échelle de leur territoire.

Le département de Rufisque de par sa situation géographique, son caractère rural et agricole et les mutations en cours représente un espace pertinent d'expérimentation d'une politique alimentaire. En effet, le territoire, malgré une urbanisation rapide, demeure à dominante rurale et les activités de production agricole, avicole et halieutique y sont très importantes. La transformation agro-alimentaire est également un secteur économique dynamique et de nombreux groupements et entreprises s'activent sur le territoire. Mais depuis les années 2000, la pression foncière s'accroît dans le département du fait de la croissance démographique et de grands projets urbains.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental de Rufisque, collectivité autonome depuis l'Acte III de la loi de décentralisation (2013), qui dispose des compétences d'aménagement du territoire et de développement économique, souhaite jouer un rôle actif dans la préservation des espaces agricoles et la valorisation des produits issus de la transformation agro-alimentaire.

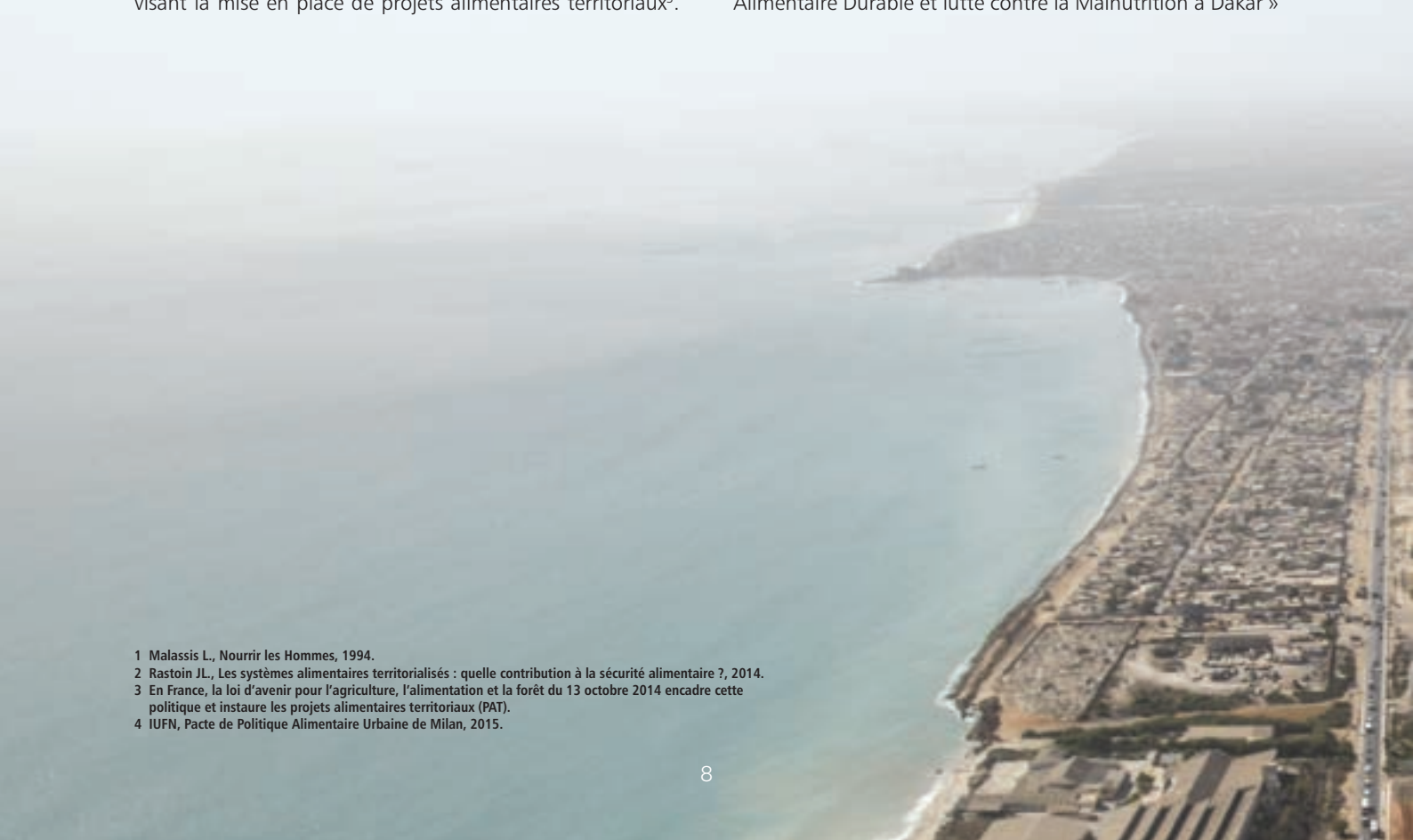
C'est ainsi qu'en 2016, le Grdr et le Conseil Départemental de Rufisque, en partenariat avec l'ONG CICODEV, se sont engagés dans la mise en œuvre du programme « Système Alimentaire Durable et lutte contre la Malnutrition à Dakar »

1 Malassis L., Nourrir les Hommes, 1994.

2 Rastoin J.L., Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire ?, 2014.

3 En France, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 encadre cette politique et instaure les projets alimentaires territoriaux (PAT).

4 IUFN, Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan, 2015.



(SADMAD). Ce programme a pour objectif de renforcer la résilience des populations en situation de vulnérabilité alimentaire dans la zone périurbaine de Dakar en soutenant la mise en place de systèmes alimentaires durables et la promotion de produits locaux à haute valeur nutritive. Dans le département de Rufisque, le programme SADMAD vise à accompagner les acteurs dans l'élaboration d'un plan alimentaire territorial durable, capable d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du territoire.

La première étape a consisté à réaliser un diagnostic partagé sur le système alimentaire actuel. Le travail engagé s'est articulé autour de la réalisation de différentes études et la mise en place d'un cadre de concertation réunissant les principaux acteurs du système alimentaire du département pour animer régulièrement la démarche.

Quatre études ont ainsi été réalisées :

- Un diagnostic sur le système alimentaire du département de Rufisque, *Abou BA, Issa DIAKITE, janvier 2017* ;
- Une étude sur la contribution des exploitations familiales à la sécurité alimentaire dans la région de Dakar, *Kader Fanta NGOM, juillet 2017* ;
- Une étude sur les habitudes alimentaires des populations de trois communes du département de Rufisque, *Ibrahima-Ndary GUEYE, janvier 2017* ;
- Une étude sur l'évolution des habitudes alimentaires des ménages et des élèves en milieu périurbain dakarois, *Mbeugue THIAM, Fatou DIOP, Abdou BADIANE, décembre 2016*.

Ces études ont permis d'alimenter le diagnostic en données, enquêtes quantitatives et qualitatives, entretiens et analyses. Certaines d'entre elles ne portant pas exclusivement sur le département de Rufisque, les données relatives à Rufisque ont été isolées. Néanmoins, le département de Rufisque a été appréhendé dans sa relation avec le contexte régional.

Un travail complémentaire a été réalisé par le Grdr afin d'appréhender les dynamiques urbaines, l'analyse spatiale des zones de culture, les dynamiques et les acteurs des filières agricoles, de la transformation industrielle et de la distribution des produits agricoles.

Finalement, ce document propose un diagnostic du système alimentaire du département en y présentant l'évolution des habitudes alimentaires, l'évolution de l'occupation du sol, l'évolution des systèmes de production et des exploitations agricoles, le fonctionnement des secteurs de la transformation et de la distribution des produits agricoles.

Cet état des lieux met en évidence les grands enjeux du territoire et alimentera les acteurs du département dans la définition d'un plan alimentaire territorial durable.

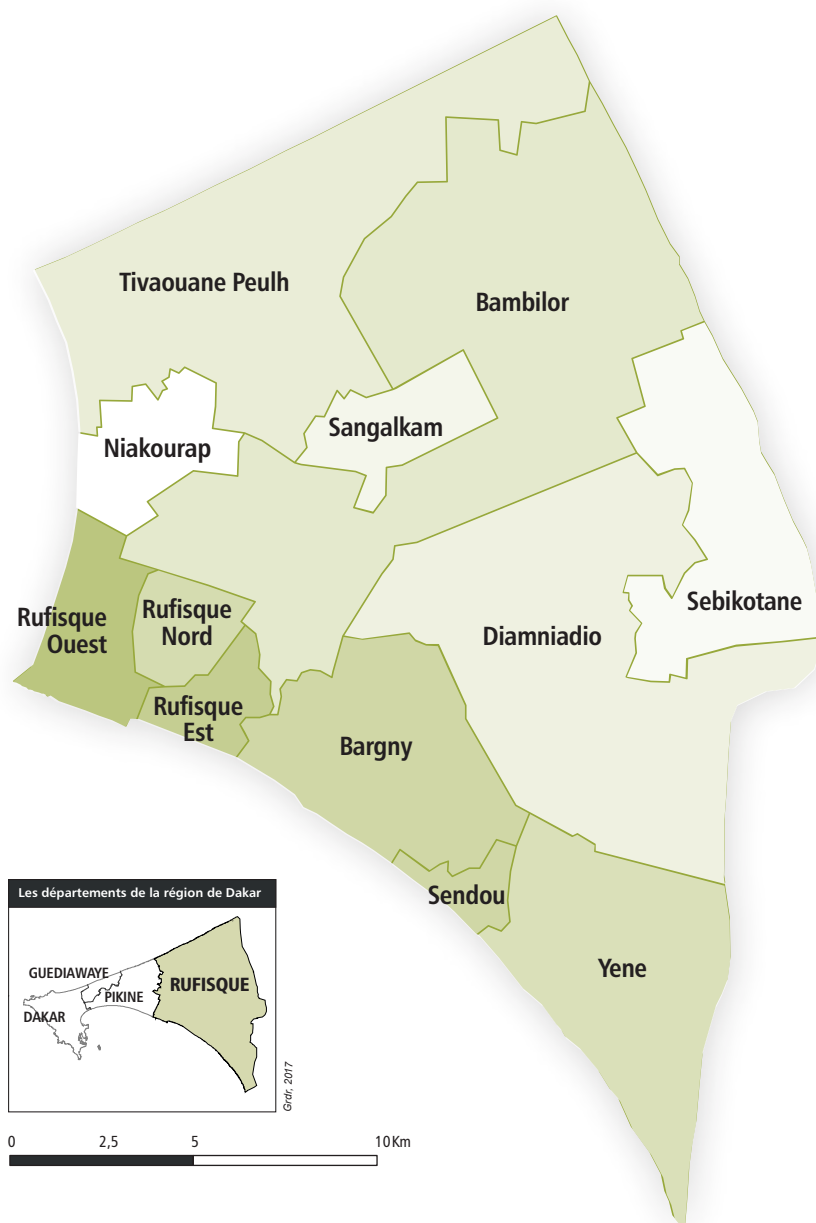


LE TERRITOIRE

La région dakaroise est subdivisée en quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Dans le cadre de l'Acte III de la loi de Décentralisation, ces entités ont été érigées en collectivités locales. Parmi elles, seul Rufisque est un département. Les trois autres étant des villes. Le département de Rufisque se situe dans la zone dite des Niayes, caractérisée par une nappe d'eau souterraine peu profonde, un climat doux et des dépressions propices aux cultures maraîchères.

Le département de Rufisque compte 12 communes et une Ville. D'un point de vue administratif, la Ville de Rufisque se subdivise en 3 entités : Rufisque Est, Rufisque Ouest et Rufisque Nord. Elle demeure une collectivité locale et intervient sur le périmètre des 3 communes.

Subdivision administrative du département de Rufisque



Sources :

Limites de département : Ansd, 2013

les limites administratives des communes sont approximatives.

Elles ont été digitalisées à partir de : Abou Ba, Diagnostic sur le système alimentaire du département de Rufisque, Grdr, 2017.

UNE URBANISATION À MAÎTRISER

LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE CONTRIBUE FORTEMENT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE DAKAR

Une croissance démographique soutenue dans le département de Rufisque

Le département de Rufisque compte 491 000 habitants en 2013⁵, soit 16,6% de la région de Dakar. Les projections de population réalisées par l'ANSD estiment à 536 400 le nombre d'habitants en 2016. A ce rythme, le département de Rufisque comptera 681 000 habitants en 2025⁶.

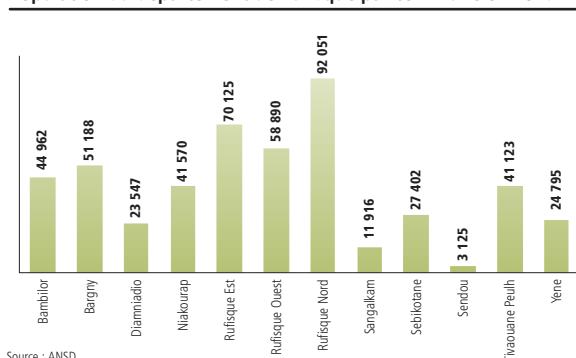
La croissance démographique de la région de Dakar a été particulièrement soutenue à partir des années 1970 (+4,4% par an entre 1976 et 1988), notamment sous l'influence des migrations internes, se traduisant par une forte urbanisation. Depuis la fin des années 1980, la population a augmenté de +2,7% par an, en raison de l'accroissement naturel de la population, pour atteindre 2 956 000 habitants en 2013. C'est dans les deux départements les plus ruraux que la croissance a été la plus forte entre 2002 et 2013 : Rufisque a connu une croissance démographique de +6% par an (et Pikine, de +4% par an).

Au sein du département, on observe de grandes disparités entre les 12 communes. Ce sont les 3 communes de la ville de Rufisque qui concentrent le plus grand nombre d'habitants (221 000), soit 45,1% de la population départementale. Finalement, les habitants du département habitent pour les ¾ d'entre eux (77,4%) en milieu urbain⁷.

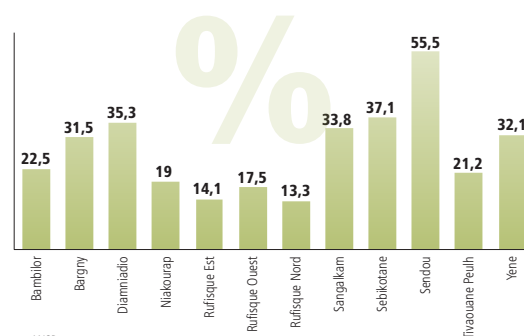
Le département de Rufisque se caractérise toujours par son caractère agricole

Un ménage sur cinq est un ménage agricole (21,5%)⁸, contre 13,6% dans l'ensemble de la région de Dakar⁹. Cela représente 13 450 ménages en 2013. Ils résident essentiellement dans les communes de Bambilor, Diamniadio, Sangalkam, Sebikotane et Sendou. Dans le département, 47% des ménages agricoles ont moins de 25 ans.

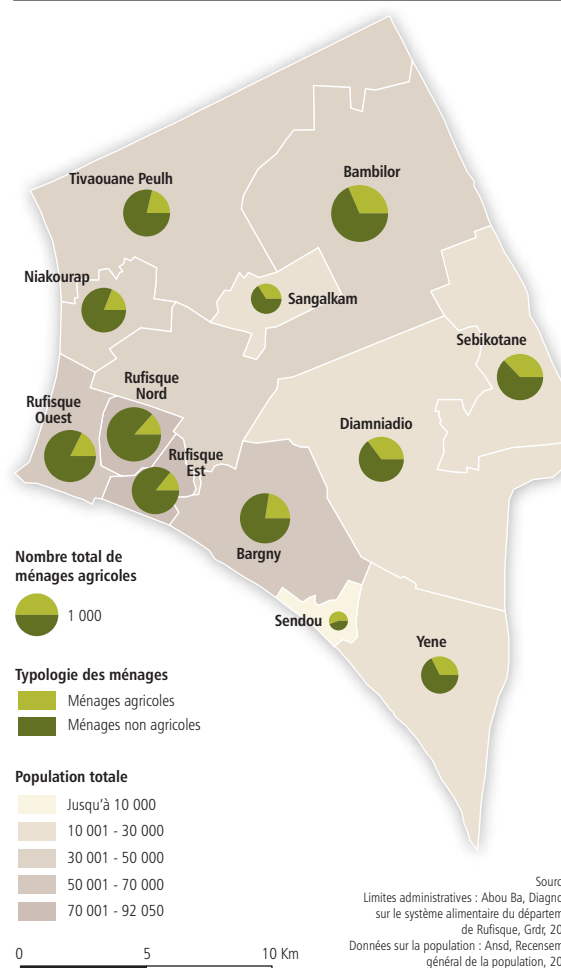
Population du département de Rufisque par commune en 2013



Part des ménages agricoles par commune en 2013



Population résidente et ménages agricoles par commune



5 ANSD, Recensement général de la Population de 2013

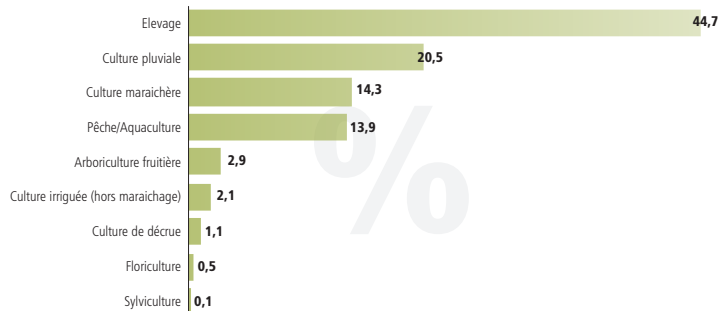
6 Conseil Départemental de Rufisque, Plan départemental de développement, avril 2017

7 Conseil Départemental de Rufisque, 2017

8 ANSD, 2013

9 ANSD/SRSD, Situation économique et sociale régionale, avril 2015

Répartition des ménages agricoles enquêtés par type d'activité en 2015



Source : DAPSA

Pour l'agglomération dakaroise, Rufisque constitue une zone à potentiel agricole grâce au dynamisme des différentes exploitations qui y cohabitent.

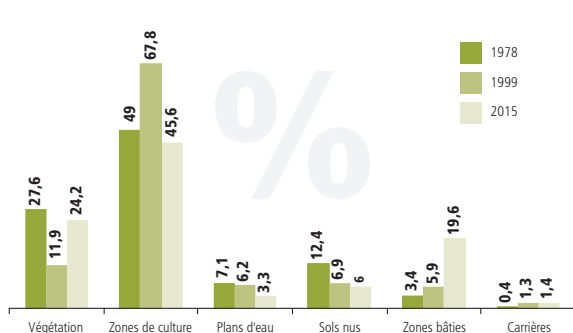
D'après une enquête de la DAPSA¹⁰, près de la moitié des ménages agricoles (44,7%) pratiquent l'élevage. En matière de culture, 20,5% des exploitations font de la culture pluviale, 14,3% de la culture maraîchère. Et 13,9% des ménages agricoles s'activent dans le secteur de la pêche.

LES ESPACES AGRICOLES SE RÉDUISENT DANS LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE FACE À L'URBANISATION

D'impressionnants changements dans l'occupation du sol entre 1978 et 2015

Le département de Rufisque se caractérise par une occupation du sol à forte vocation naturelle et agricole. Représentant 79,0% du territoire en 2015, ces espaces non artificialisés ont connu d'importantes mutations sur les 40 dernières années.

Evolution de l'occupation du sol entre 1978 et 2015



Source : Abou BA, 2017.

Dans un premier temps, le territoire a connu une forte croissance des espaces cultivés entre 1978 et 1999 (+38,2%). Ce développement s'est opéré par une conversion des sols nus et de la végétation (sauvage et cultivée) qui diminuent respectivement de -44,6% et -56,9%. A cette époque, les activités agricoles dans le

département de Rufisque étaient dominées par l'agriculture pluviale, principalement les cultures vivrières (mil, niébé et maïs) et les cultures de rentes (arachide). La croissance des espaces cultivés s'expliquait par l'exode rural vers la région de Dakar d'une population qui pouvait ainsi profiter de meilleures conditions climatiques et poursuivre son activité rurale. Les tendances ont changé à partir de 1999. Les zones de culture ont perdu 1/3 de leur superficie sur la période 1999-2015, au profit de l'urbanisation.

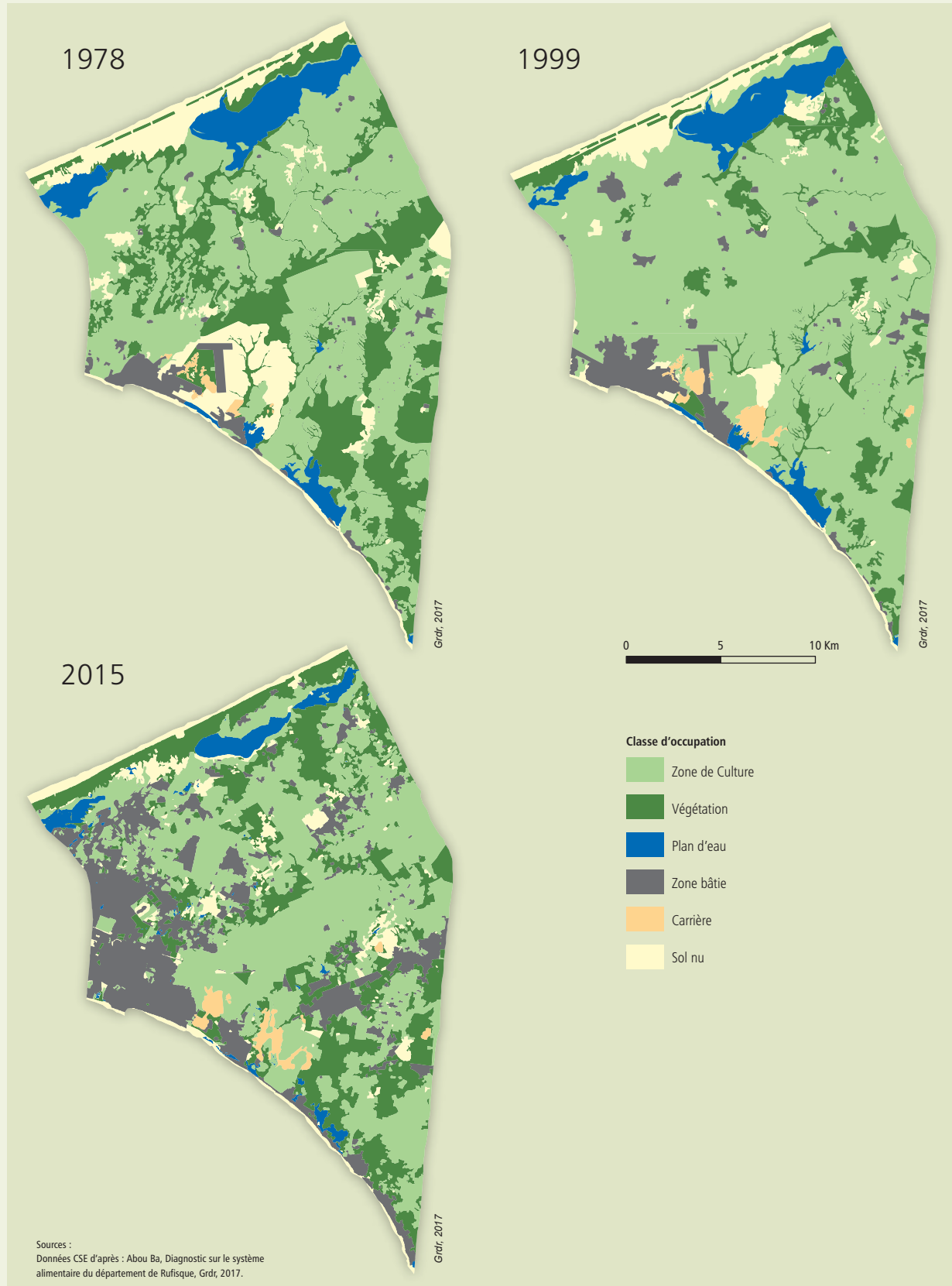
Sur la période 1999-2015, on observe une reprise de la végétation revient à son niveau de 1978. Cela s'explique, d'une part, par les opérations de reboisement de filaos localisés dans le nord du département (protection du littoral contre l'avancée des dunes) et, d'autre part, en raison du développement de l'arboriculture en lien avec le retour de la pluviométrie observée dans la région de Dakar vers la fin des années 2000. L'analyse de l'occupation du sol sur 2 communes a montré que la grande majorité de la végétation des communes de Sangalkam et Sebikotane est composée de vergers¹¹.

Concernant la dynamique des espaces naturels, il est important de noter que les surfaces de plans d'eau, qui ne représentent plus aujourd'hui que 3,3% du territoire, se sont fortement réduites au cours des 40 dernières années (-54,0%).

¹⁰ L'enquête agricole 2015 est une opération statistique annuelle dont l'objectif général est d'estimer le niveau des principales productions agricoles des exploitations agricoles de type familial.

¹¹ Cf. partie p.18 et 19.

Évolution de l'occupation du sol entre 1978 et 2015





Vers une conversion des espaces de culture en espaces artificialisés

La régression des espaces naturels et agricoles s'est faite au profit de l'urbanisation. Les surfaces bâties ont augmenté de +474% entre 1978 et 2015 et représentent en 2015, près de 20% de la surface départementale (19,6%). L'urbanisation s'est accélérée dans les années 2000 et se poursuit à ce jour.

En 1978, le département était très peu urbanisé, à l'exception de la ville de Rufisque. L'extension urbaine s'est tout d'abord concentrée autour du centre urbain de Rufisque (entre 1978 et 1999) et autour de quelques bourgs ruraux dans le département (Tivaouane Peulh, Sangalkam, Bambilor, Niague,...). A partir des années 2000, l'agglomération de Dakar a gagné la quasi-totalité de l'ouest du département (Tivaouane Peulh et Niakourap) ; le littoral (Bargny, Sendou et Yene) s'est densifié ainsi que les communes rurales de Bambilor et Sebikotane, le long de la route nationale, en direction de Thiès. L'extension urbaine s'est faite de manière spontanée, par une occupation anarchique des terrains (ruelles étroites et sinueuses et parcelles de taille hétérogène).

Dans des proportions bien moindres, les surfaces mobilisées pour les carrières (1,4% du territoire) ont été multipliées par 3. Il s'agit des carrières exploitées par la Sococim, en marge de la tâche urbaine. Grand cimentier sénégalais, la Sococim alimente un grand nombre de chantiers dans le cadre du développement urbain de Dakar et des grandes agglomérations du Sénégal et de la sous-région.

UNE URBANISATION RAPIDE, QUI POURRAIT ÊTRE MIEUX PLANIFIÉE

Une croissance urbaine rapide de l'agglomération de Dakar

L'urbanisation du département de Rufisque est donc d'ores-et-déjà engagée et de nombreux projets de développement urbain sont prévus. L'urbanisation du département n'est pas finie, loin de là ! En 2025, la région de Dakar comptera près de 4 400 000 habitants¹². Et on estime que la population de la région allant de Dakar à Thiès va presque doubler d'ici 2035.

Deux documents réalisés par les services de l'Etat sénégalais proposent un développement urbain planifié : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT)¹³ et le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Dakar à horizon 2035¹⁴.

Ces documents de planification proposent une vision prospective et ont pour objectif d'encadrer l'occupation future du territoire. Ils sont complémentaires mais présentent quelques différences. Cette vision à moyen et long terme permet d'envisager la ville dans sa globalité et de rompre avec une urbanisation spontanée, mobilisant le plus souvent des espaces non appropriés comme des zones à risques (zones inondables, polluées,...) ou valorisées (forêt classée, zone à fort potentiel agricole,...).

¹² ANSD, Rapport Projection de la population du Sénégal 2013-2063, Février 2016

¹³ Réalisé par l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire en 2015

¹⁴ Réalisé par le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en 2016



Source : PDU de Dakar et ses environs horizon 2035. Réalisation Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Le SDADT donne des orientations stratégiques de développement du territoire

Le SDADT propose un schéma d'organisation et d'occupation de l'espace pour Dakar-Thiès-Mbour, l'articulation des infrastructures et la décongestion de l'agglomération de Dakar. Il prévoit le développement économique du territoire, anticipe les dynamiques urbaines et spatiales et promeut une gestion durable de l'environnement et la préservation des écosystèmes sensibles de la zone. Cela se traduit par 5 grandes zones d'affectation du sol (urbaines, activités économiques, agricoles, touristiques et conservation).

Ainsi, le département de Rufisque est essentiellement considéré comme un territoire voué à l'urbanisation au détriment des espaces agricoles (zone d'extension urbaine, accueil des nouveaux arrivants, développement de nouveaux pôles urbains).

Ce document sert de référence pour le développement global du territoire mais ne fait pas l'objet d'un décret. Il ne peut être opposé juridiquement pour la maîtrise de l'urbanisation dans le département de Rufisque, contrairement au PDU.

Le PDU de Dakar à horizon 2035 propose une structure urbaine pour l'agglomération de Dakar de demain et intègre la préservation d'espaces agricoles

Le PDU de Dakar propose, quant à lui, un plan d'occupation des sols pour la région de Dakar et une partie de la région de Thiès (soit une superficie de 820 km² environ).

Avec pour ambition de produire une ville compacte, la structure urbaine proposée pour 2035 se caractérise par :

- Une structure urbaine multipolaire avec de nouveaux pôles urbains Diamniadio et Daga Kholpa (dont seulement 2% se situera sur la commune de Yene), en plus du pôle urbain historique du Plateau. Des pôles urbains secondaires viendront appuyer l'urbanisation du département ;
- Un maillage routier (réseau autoroutier et de routes urbaines) pour relier les centres urbains ;
- La réduction de l'urbanisation dans les zones à risque, telles que les zones inondables pour garantir un accès des habitants à des conditions de vie décentes et permettre d'assurer les services publics ;
- La préservation de la zone des Niayes et des forêts classées afin d'assurer l'infiltration des eaux de pluies et la recharge des eaux souterraines et ainsi atténuer la décharge des eaux de ruissellement ;
- La présence de ceintures vertes qui entourent l'agglomération urbaine.

Trame Verte prévue dans le cadre du PDU de Dakar et ses environs à horizon 2035



Source : PDU de Dakar et ses environs horizon 2035. Réalisation Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.

L'organisation multipolaire permettra un développement urbain autour de pôles principaux (Central Business District) et de pôles urbains secondaires en soutien. Ces pôles secondaires auront des vocations spécifiques (touristique, industrielle, résidentielle,...) et devraient répondre aux besoins d'extension des communes existantes (les infrastructures proposées devant répondre en premier lieu aux besoins des populations locales).

Contrairement au PDU de « Dakar horizon 2025 », le PDU 2035 propose de limiter la croissance urbaine afin d'assurer le développement d'une zone urbaine compacte. La limite de l'extension urbaine de l'agglomération a été établie et concerne tout particulièrement le département de Rufisque. L'urbanisation ne pourra se faire au-delà. Cela implique le maintien d'une trame verte, c'est-à-dire une zone naturelle et agricole à préserver à proximité des espaces urbanisés. Dans le département de Rufisque, cela correspond à 2 330 ha réservés à l'agriculture¹⁵.

Malgré tout, le département aura un caractère très fortement urbain. La trame verte étant plutôt localisée au-delà de la région de Dakar. Les zones agricoles préservées correspondent aux zones d'agriculture intensive, exploitées par le secteur de l'agro-business dont le modèle est encouragé par l'Etat.

Le PDU de Dakar à horizon 2035 devrait être approuvé fin 2017. Il présente l'agglomération de Dakar de demain, dans le respect des problématiques des territoires et de la concertation qui a été mise en place tout au long de son élaboration. Il sera l'outil de référence pour les autorités locales. La déclinaison de ce PDU au niveau des communes sera indispensable, notamment pour préserver les espaces naturels et agricoles.

Néanmoins, l'urbanisation ne cesse de s'intensifier et le territoire se construit chaque jour. Depuis la réalisation du PDU de Dakar à horizon 2035, soit en 2015, de nouveaux quartiers ont vu le jour et ont déjà grignoté des espaces qui devaient être préservés. Des espaces d'exploitation agricole ont déjà été touchés au profit de zones à lotir. En parallèle

¹⁵ Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, Intervention lors du Cadre de concertation du programme SADMAD du 8 juin 2017

des projets urbains, les lotissements voient le jour au gré d'opportunités foncières offertes par les promoteurs et/ou les communes. Les constructions irrégulières couvrent, en 2012, plus de 25% des zones urbanisées dans la région de Dakar¹⁶.

Ainsi, d'après le Projet de stratégie de développement urbain : Vision Sebikotane 2025, « *l'anarchie règne en maître sur le foncier dans la commune : [...] presque toutes les réserves d'espaces verts et de places publiques auraient été redécoupées en parcelles d'habitation et vendues à des non-résidents* ». La commune se développe sans planification, « *les lotissements ne sont plus l'apanage des autorités locales qui laissent libre cours à des pratiques privées* ». Cela favorise le développement de lotissements clandestins et la spéculation foncière sans répondre de manière adaptée aux besoins en logements et services des ménages.

C'est pourquoi, face à ce développement résidentiel non maîtrisé, le PDU peut être un outil pour protéger juridiquement les espaces agricoles qui se situent au-delà de la zone d'urbanisation (dans la trame verte), une fois qu'il aura été approuvé.

En revanche, pour les exploitations agricoles qui se situent dans le périmètre à vocation urbaine, le PDU de Dakar 2035 ne pourra être opposé pour leur protection. Un travail de concertation à l'échelle communale (pouvant aboutir à une déclinaison du PDU) peut néanmoins protéger ces espaces générateurs d'activités économiques.

L'analyse de l'occupation du sol à une échelle fine comme outil de préservation des espaces agricoles

Le PDU de Dakar à horizon 2035 va planifier, dans les grandes lignes, le développement de l'agglomération dakaroise. Il est donc intéressant de mettre en regard l'occupation du sol actuelle et le zonage prévu dans le cadre de la planification. Un travail de photo-interprétation à partir de l'image SPOT 6/7 du 22 mars 2017 a été réalisé sur 2 communes du département afin d'approcher la diversité en matière d'occupation à une échelle fine.

Il en résulte une grande diversité de types d'occupation du sol. Le département de Rufisque est loin d'être uniforme et se caractérise par un mitage du territoire entre espaces urbanisés et espaces agricoles.

Cette étude préliminaire d'occupation du sol dans les communes de Sangalkam et Sebikotane met en évidence :

- les zones d'habitat (tâche urbaine, habitat dispersé, lotissement), les activités économiques,
- les activités agroéconomiques (poulaillers, couvoirs, zones de conditionnement, de transformation,...),
- les zones mixtes (où se mêlent habitat, activités agricoles et activités économiques),
- les parcelles non cultivées,
- les zones de maraîchage,
- le couvert arboré,
- les zones agricoles mixtes.

Au-delà d'une connaissance précise des communes du département, ces analyses sont préliminaires à un suivi de l'évolution de l'occupation du sol et peuvent être des outils pertinents pour organiser le développement du territoire.



¹⁶ ANSD, Situation économique et sociale régionale 2012, Août 2015.

Typologie de l'occupation du sol

Habitat et activités économiques

- Habitat (tâche urbaine, habitat dispersé, lotissement)
- Activité économique (activité économique non liée à l'agriculture)
- Activité agro-économique (aviculture, stockage, transformation, ...)
- Zone mixte (habitat, activité économique et agro-économique)

Zones agricoles

- Maraîchage
- Verger
- Zone agricole mixte (parcelaire, maraîchage, verger)
- Parcelaire (non cultivé à la date de la prise de vue - 22 mars 2017)

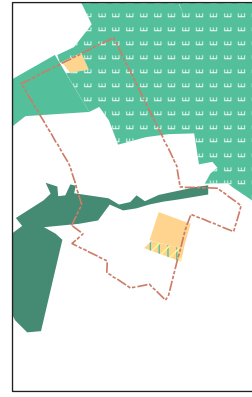
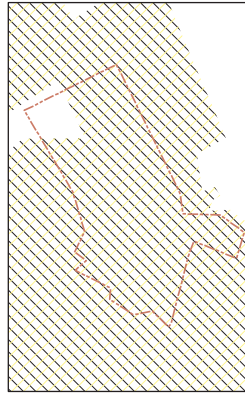
Zone verte

- Limite approximative de la commune

Noflaye

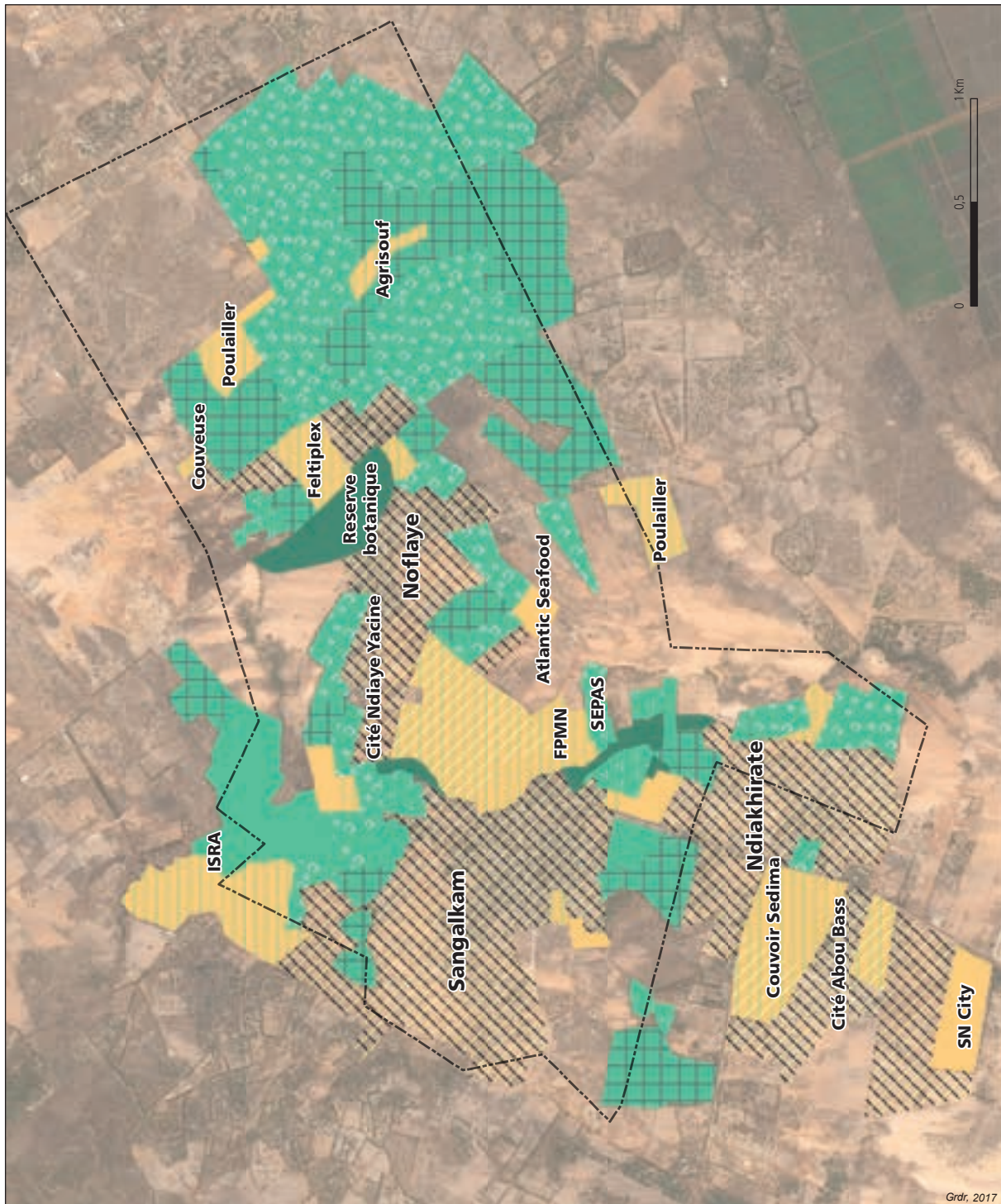
Localité

Plan d'occupation du sol d'après le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035



Typologie de l'occupation du sol

- Zone d'agriculture améliorée
- Promotion et gestion verte
- Limite approximative de la commune
- Zone de promotion urbaine
- Zone d'affaire
- Usage mixte
- Agriculture



Sources : Limites communales : Abou Ba. Diagnostic sur le système alimentaire du département de Rufisque, Gdr, 2017
Occupation du sol : Identification par photo-interprétation à partir de l'image SPOT 67 du 22/03/2017 ; vérifications partielles sur le terrain en septembre 2017.

Nota Bene : Les limites du domaine de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) ne sont pas ici représentées et elles s'étendent au-delà de la zone étudiée.

Le domaine de la Fédération des Producteurs de Maraîchers des Niayes (FPMIN) a été classé activité économique agricole, y compris les zones cultivées.

Certaines des « parcelles non cultivées » au moment de la prise de vue ont été visitées lors des missions terrain : certaines étaient cultivées sous-pluie en septembre, d'autres étaient abandonnées, d'autres en vente. Le nombre de parcelles visitées ne permet pas de tirer des conclusions générales.

Les activités indiquées ont été identifiées de manière informelle sur le terrain, sans validation du propriétaire de l'activité.

La carte délimite des zones d'occupation homogène et non pas des unités domaniales.

Gdr, 2017

Typologie de l'occupation du sol

Habitat et activités économiques

////, Habitat (tâche urbaine, habitat dispersé, lotissement)

Activité économique (activité économique non liée à l'agriculture)

Activité agro-économique (aviculture, stockage, transformation,...)

Zone mixte (habitat, activité économique et agro-économique)

Zones agricoles

Maraîchage

Verger

Zone agricole mixte (parcellaire, maraîchage, verger)

Parcellaire (non cultivé à la date de la prise de vue - 22 mars 2017)

Zone verte-contour

Limite approximative de la commune

Sebikhotane Localité

Plan d'occupation du sol d'après le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035

Typologie de l'occupation du sol

Zone de promotion urbaine

Zone d'affaire

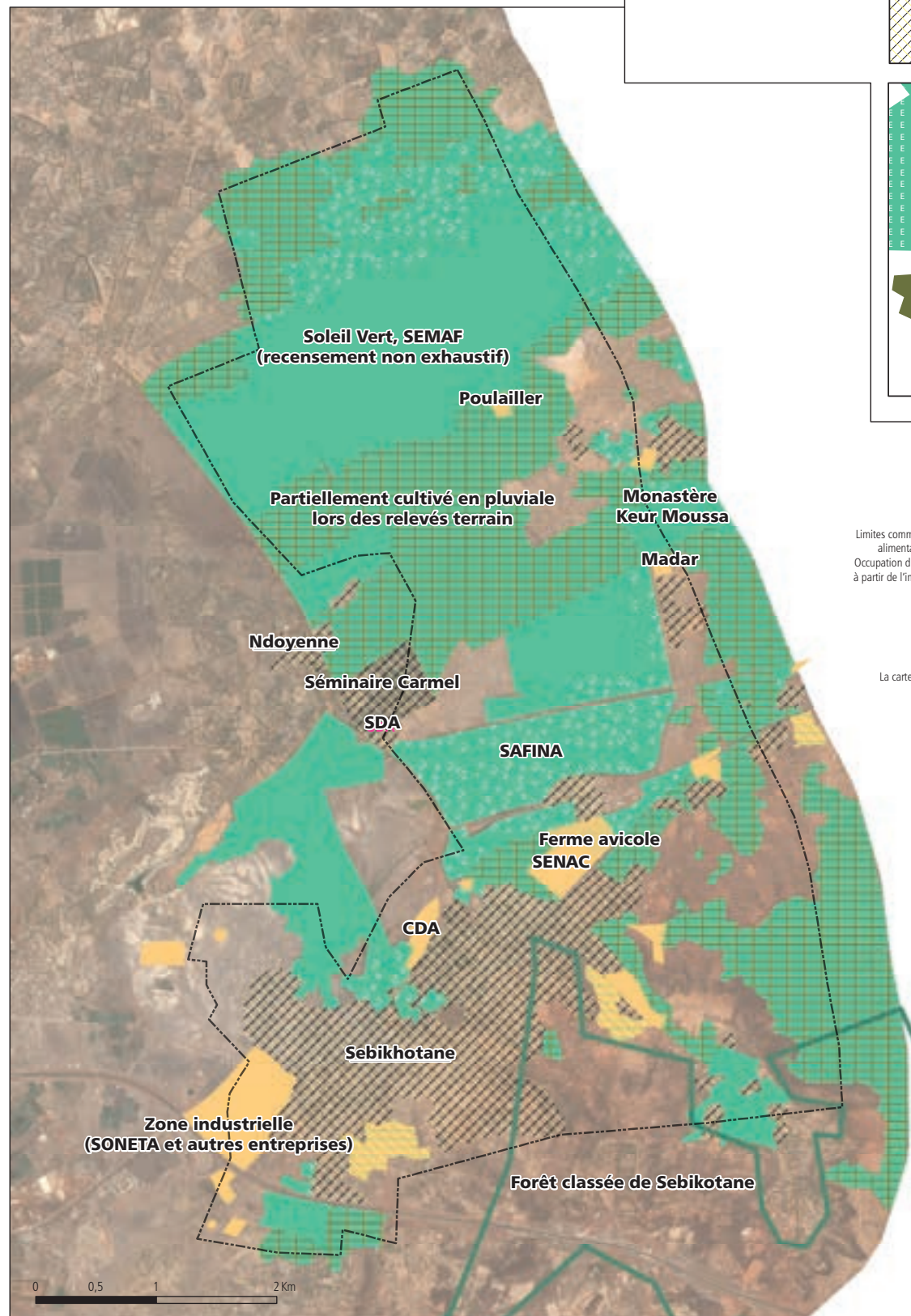
Usage mixte

Agriculture

Zone d'agriculture améliorée

Promotion et gestion verte

Limite approximative de la commune



Sources :
Limites communales : Abou Ba, Diagnostic sur le système alimentaire du département de Rufisque, Grdr, 2017
Occupation du sol : Identification par photo-interprétation à partir de l'image SPOT 6/7 du 22/03/2017 ; vérifications partielles sur le terrain en octobre 2017.

Nota Bene :
Les activités indiquées ont été identifiées de manière informelle sur le terrain, sans validation du propriétaire de l'activité. La carte délimite des zones d'occupation homogène et non pas des unités domaniales.

DE FUTURS PROJETS STRUCTURANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE RUFISQUE

Le département de Rufisque va être ou est déjà le théâtre de nombreux projets structurants. Le territoire subit de profonds changements. Si l'ensemble de ces projets aboutissent, le territoire risque de changer de vocation et de dimension. Cela aura un véritable impact sur le système alimentaire territorial. Ces projets sont de plusieurs types et de différentes ampleurs :

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Construction des pôles urbains de Diamniadio (1 644 ha), du Lac Rose (7 000 ha), de Daga Kholpa (3 891 ha, essentiellement dans la région de Thiès, 2% dans la commune de Yene). A noter, qu'un Train Express Régional devrait, à l'horizon 2019, relier Dakar au nouvel Aéroport international de Diass via Diamniadio (14 gares prévues, et devrait permettre de transporter 115 000 passagers / jour) ;

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Marché d'Intérêt national à Diamniadio, projet de rénovation du marché central de Rufisque (Carré d'Or) ;

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

Parc industriel de Diamniadio, Gare de gros porteurs, Central électrique à charbon et à gaz, port minéralier de Bargny, port multifonctionnel de Ndayane, plateforme logistique intégrée à Bargny, fabrique industrielle de meubles, pôle touristique du Lac Rose ;

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Un projet de Domaine Agricole Communautaire est à l'étude et couvre 1 000 ha dans le département. D'une manière générale, les *Niayes* demeurent repérées comme pôle de développement agricole, malgré le rétrécissement des surfaces agricoles dans le département de Rufisque. Il est fort probable que le développement agricole bénéficie à la région de Thiès.



Le pôle urbain de Diamniadio : l'expérimentation d'une ville nouvelle planifiée...

Le pôle urbain de Diamniadio est le projet le plus important : il devrait accueillir entre 300 000 et 350 000 habitants en 2035 (soit plus des 2/3 de la population actuelle du Département), sur 1 644 hectares et prévoit la création de 200 000 emplois. Les premières activités sont déjà en marche (comme le centre international de Conférence), ou devraient l'être en 2018 (parc industriel,...). Les premiers habitants devraient s'installer en 2019.

Le projet est mis en œuvre par la Direction Générale des Projets Urbains (DGPU), rattachée à la Présidence de la République du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Sénégal Emergent ». Il constitue un élément phare de la politique nationale.

La ville nouvelle de Diamniadio sera organisée en 4 quartiers, traversés par l'autoroute A1. Il est prévu que ces quartiers aient des vocations spécifiques :

- Un quartier orienté autour de l'industrie de l'événementiel (autour du Centre International de Conférences Abdou Diouf, d'un parc hôtelier haut de gamme et de la sphère ministérielle)
- Un quartier tourné autour de l'économie de la connaissance et du savoir, des sciences et de la recherche, de l'innovation (offre universitaire publique et privée, CHU, ...)

■ Un quartier spécialisé dans l'industrie et la logistique avec un hub de transport logistique et un parc industriel destiné à des activités non polluantes.

■ Un quartier des affaires comprenant un centre financier et juridique (banques, sociétés de gestion d'actifs, fonds d'investissement, compagnies d'assurance, ...).

L'offre prévue en logements est diversifiée en termes de gamme et de typologie (hauts standing, intermédiaire et 40% de logements sociaux). Le pôle urbain de Diamniadio se veut une ville durable, sera doté d'un système d'assainissement et de traitement des déchets et devrait promouvoir les énergies renouvelables. La DGPU souhaite positionner Diamniadio parmi le réseau des villes « Smart City » (ville intelligente et numérique).

La DGPU gère l'assiette foncière du pôle et propose aux promoteurs privés, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de présenter des projets d'aménagement conformes au cahier des charges établi par la DGPU. La Société de Gestion des Infrastructures Publiques des pôles urbains (SOGIP) pilote et met en œuvre les projets d'infrastructures publiques. In fine, l'ensemble du processus a été planifié et est actuellement mis en œuvre. Il faut rappeler que ce projet de ville nouvelle s'est installé sur des terres agricoles de 4 communes du département (Bargny,

Diamniadio, Bambilor, Sébikotane), issues du domaine national (avec quelques titres privés qui ont fait l'objet d'indemnisations). Ces terres argileuses sont considérées comme très fertiles et peu adaptées à la construction. Les fondations nécessaires à la construction des bâtiments impliquent le respect rigoureux des normes de construction et génère des coûts très élevés (que seuls des promoteurs immobiliers peuvent assumer).

Par ailleurs, les risques de pollution sont forts : si l'urbanisation gagne les terres alentours du pôle urbain, la circulation de l'air dans le pôle sera moins assurée. D'où la nécessité d'une planification territoriale au-delà du pôle urbain et la préservation de zones vertes et d'une agriculture péri-urbaine.

Ce projet a également pour ambition d'améliorer l'attractivité internationale de l'agglomération de Dakar, il reprend un modèle de ville multifonctionnelle « à l'occidentale », qui semble peu en adéquation avec les pratiques urbaines des Rufisquois et même des Dakarais (ville rangée, ville verticale, ville fiscale...). Il risque donc d'y avoir un fort décalage entre la dynamique du pôle, de ses habitants et les communes et populations des alentours. L'articulation avec les communes du département est essentielle afin de garantir l'accès aux services urbains de base et réduire les inégalités.

UNE PRESSION FONCIÈRE ACCRUE DANS LE DÉPARTEMENT

La complexité de la situation foncière dans le département de Rufisque

Jusqu'aux indépendances, la gestion des terres au Sénégal se faisait par le droit coutumier : la terre appartenait en premier à celui qui la défrichait et la mettait en valeur. Les terres acquises de manière coutumière étaient transmissibles par héritage. La gestion des terres était donc une affaire de famille, l'aîné étant responsable et garant de cette gestion.

Avec l'indépendance du Sénégal, l'Etat a remis en cause le droit coutumier d'accès à la terre en promulguant la loi n°64-46 du 17 juin 1964 qui instaure le domaine national (cadre de référence juridique et institutionnel de la gouvernance foncière du Sénégal toujours en vigueur à ce jour).

Cette loi confère à l'État la gestion de l'ensemble des terres non immatriculées jusqu'alors (les populations ayant un délai de 6 mois pour procéder à l'immatriculation de leurs terres après l'adoption de la loi). En 2012, on estime que 95% des terres font partie du domaine national¹⁷. Dans les faits, le droit coutumier persiste, même s'il diminue sensiblement.

La loi 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le code des collectivités locales, a transféré la gestion des terres aux communes et communautés rurales. C'est ainsi que de nombreuses collectivités ont procédé à des délibérations pour convertir des espaces agricoles en parcelles à usage d'habitation.

Le partage obscur des terres de BUD Sénégal

BUD Sénégal a été créé en 1972 par la multinationale BUD-Californie. L'entreprise exploitait près de 1000 hectares dans la zone de Sébi-Ponty. Elle comptait 3 000 salariés et exportait 15 000 t par an. BUD Sénégal produisait des haricots verts, poivrons, tomates, aubergines, melons, laitue et des glaïeuls.

En 1977, BUD Sénégal arrête ses activités. Les anciens salariés et les 25 Villages se regroupent avec l'aide de l'Etat et créent l'entreprise SENPRIM (regroupant ainsi 540 chefs de famille et anciens employés). Celle-ci fonctionnera quelques années puis cèdera la place au GIE ARESPM (Redressement économique et social des périmètres maraîchers).

En 1992, le GIE ARESPM a signé un contrat de partenariat de 300 ha avec l'entreprise horticole SAFINA (annexe Baobab de l'ex-site de BUD Sénégal). Des terres ont été également distribuées à la SOCA (100 ha), aux paysans (200 ha) et 30 ha étaient prévus pour

l'encadrement. Initialement, SAFINA devait exploiter la moitié des terres en direct et l'autre moitié sous forme de contrats de culture avec des paysans. Mais finalement l'entreprise a exploité la totalité des 300 ha, plus les 200 ha de baux maraîchers accordés aux paysans. Ainsi, depuis quelques années, l'entreprise est soupçonnée de cultiver des terres qui ne lui appartiennent pas. Une manifestation des habitants de plusieurs localités de la zone a d'ailleurs été organisée en mai 2017 avec le soutien de plusieurs organisations de la société civile pour protester contre l'exploitation illégale des terres et demander à SAFINA de fournir une copie de son titre foncier.

En 1994, 100 ha supplémentaires de l'ex BUD sont accordés à la SOCA pour la mise en place d'une ferme laitière. Celle-ci a ensuite négocié avec SAFINA la cession d'une partie des terres en échange de la production de maïs pour les animaux de la ferme. En 1999, la SOCA fait faillite.

Aujourd'hui, il semblerait qu'une partie des titres privés de l'Etat ait été distribuée à des fonctionnaires et à des privés : titulaires de baux, ils pratiquent une spéculation foncière au détriment des communautés.

La CNDR (Convention Nationale pour le Développement rural), la commune de Diamniadio, l'Association des Anciens Travailleurs de BUD Sénégal ont engagé une réflexion autour du périmètre de BUD Sénégal. Un comité de pilotage a été mis en place pour demander l'annulation des baux et la rétrocession du périmètre au profit des populations, et notamment des jeunes et des femmes.

¹⁷ IPAR, Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, 2007.

La superposition des droits coutumiers et modernes a généré des situations complexes. Des terres du domaine national qui, en théorie n'appartiennent à personne, ont été vendues par des chefs coutumiers. Ces pratiques ont ensuite été validées par les communautés rurales à travers des délibérations.

Depuis 2012, le Sénégal est engagé dans un processus de réforme foncière piloté par une Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF). Un Document de Politique Foncière a été produit en concertation avec les producteurs et les organisations de la société civile et remis en octobre 2016 au Président de la République. Les principales recommandations de la société civile ont porté sur l'abandon du projet d'immatriculation généralisée des terres et sur la mise en place d'observatoires locaux garantissant une plus grande transparence des transactions foncières.

La conversion des terres agricoles en espaces construits

La croissance démographique de Dakar impacte le département de Rufisque qui devient une zone d'expansion urbaine. Depuis une dizaine d'années, le nombre de lotissements et d'espaces bâtis augmente de façon vertigineuse.

La conversion des terres agricoles en espaces construits s'explique par la forte demande de logements mais aussi par le fait que les détenteurs traditionnels de la terre, n'ayant pas les moyens d'exploiter l'intégralité de leur bien, ont commencé à vendre une partie de leurs terres pour investir. Certaines familles traditionnelles ont également décidé de vendre leurs terrains à la mort du chef d'exploitation.

Les communautés rurales ont également joué un rôle actif dans la vente des surfaces agricoles en proposant aux exploitants une partie des parcelles à usage d'habitation viabilisées dans le cadre de leur projet de lotissement.

Toutefois, si les communes ont la possibilité de délibérer pour la construction d'un lotissement, elles doivent disposer d'une autorisation du ministère de l'urbanisme. De même, le Maire délivre le permis de construire mais c'est le service déconcentré en charge de l'urbanisme qui instruit le dossier. Par conséquent, si les communes sont interpellées au premier niveau, l'Etat a aussi une responsabilité importante dans la disparition de terres agricoles. Et ce d'autant plus



que bon nombre de lotissements ont été construits sur des zones non adaptées à la construction. Dans le contexte actuel de changement climatique marqué par des pluies violentes et des risques d'inondation accrus, l'urbanisation de ces espaces agricoles constitue un véritable problème.

Au-delà de l'expansion des zones d'habitation, le département est devenu un espace stratégique permettant de décongestionner la capitale. De nombreux projets urbains sont en cours de réalisation. Ces derniers empiètent sur des espaces agricoles, mobilisés par l'Etat. Il en résulte une augmentation importante de la valeur des terrains et une forte spéculation foncière.

Il est extrêmement difficile aujourd'hui d'avoir une vision claire de la situation foncière du département et de connaître la répartition des terres en fonction des statuts fonciers. Le cas des anciennes terres mises en valeur par la société BUD Sénégal illustre bien la complexité de la situation.

Actuellement, le projet d'aménagement d'un Domaine agricole communautaire (DAC) dans la commune de Sangalkam est entravé par les problèmes fonciers. Si des espaces ont été identifiés, la délimitation précise du site ne peut se faire en raison des nombreux litiges existants sur des terres exploitées illégalement.

Suite à différentes mobilisations sociales, le Président de la République a demandé au Gouvernement, lors du Conseil des Ministres du 31 mai 2017, de procéder à un audit foncier de la zone des *Niayes*. Dans ce cadre, les organisations de la société civile regroupées autour du CRAFS¹⁸ ont organisé un forum le 20 juillet à Ngaye Mékhé afin de faire des propositions relatives à cet audit.

¹⁸ Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal.

UN ACCÈS À DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITÉ À AMÉLIORER

La question de l'alimentation des ménages est essentielle dans l'analyse du système alimentaire territorial. C'est à travers l'étude des pratiques et habitudes alimentaires que l'on peut identifier les besoins des populations en matière d'accès aux denrées. Le département ne présente pas de réelles spécificités en termes d'alimentation et il s'intègre dans le contexte plus général de la région péri-urbaine de Dakar.

Les constats formulés sur l'évolution des habitudes alimentaires sont issus de deux études réalisées dans le cadre du programme SADMAD : la première a porté sur

l'évolution des habitudes alimentaires des ménages et des élèves en milieu péri-urbain dakarois ; la seconde, plus qualitative visait à interroger les pratiques des habitants de trois communes du département de Rufisque.

Il ressort de ces études que le département ne présente pas de réelles spécificités en termes d'alimentation et qu'il s'intègre dans le contexte plus général de la région péri-urbaine de Dakar. D'une manière générale, on constate que la vulnérabilité alimentaire s'accroît essentiellement en raison d'un accès plus difficile aux produits alimentaires qu'ils soient locaux ou importés.

DES PRODUITS ALIMENTAIRES DIFFICILES D'ACCÈS POUR LES MÉNAGES

64% des ménages enquêtés¹⁹ ont été confrontés au cours du mois précédant l'enquête à des difficultés d'accès à la nourriture, 80% ont eu des difficultés à combler leurs préférences alimentaires et 58% ont été contraints de consommer sur plusieurs jours les mêmes menus. 22% des ménages ne prennent que deux repas par jour.

Ces difficultés d'accès aux aliments s'expliquent par la faiblesse des revenus des ménages associés aux prix élevés des denrées alimentaires. Pour la quasi-totalité des ménages interviewés, les prix des produits locaux (poisson, légume, viande) ont flambé en l'espace d'une dizaine d'années. Le poisson frais et transformé, qui auparavant était très bon marché dans le département, est devenu cher, obligeant les ménages à se rabattre sur des poissons de moins bonne qualité. A titre d'exemple, le *Guedj beur*, poisson séché qui agrémentait le *tieboudien* (riz au poisson), coûte désormais plus cher que la viande.

Les 2/3 des ménages enquêtés déclarent consacrer plus de la moitié de leurs revenus à l'alimentation. Dans le département de Rufisque, les ménages dépensent en moyenne 3 700 FCFA par jour pour se nourrir, dont le tiers

est essentiellement consacré à l'achat de poisson. Cette somme élevée s'explique par le nombre important de personnes vivant au sein des ménages enquêtés et confirme la vulnérabilité de ces familles dans la mesure où, une fois les besoins alimentaires couverts, il leur reste peu de revenus pour les autres dépenses (logement, santé, éducation,...).

Le faible pouvoir d'achat se traduit par une alimentation globalement peu diversifiée et un accès limité à certains produits tels que la viande, les fruits et certains légumes. D'ailleurs, le nombre de bovins abattus dans le département de Rufisque pour la consommation des ménages ne dépasse pas 20 têtes par jour. Il oriente également le choix des familles vers des produits de moindre qualité, comme les huiles bon marché reconditionnées.

Enfin, l'urbanisation du département et la disparition de plusieurs zones agricoles ont contribué à la diminution des pratiques agricoles destinées à l'autoconsommation. Les ménages n'ayant plus d'espace pour cultiver pour leur propre consommation sont devenus dépendants des marchés et de la fluctuation des prix.

DES MODÈLES ALIMENTAIRES VARIÉS

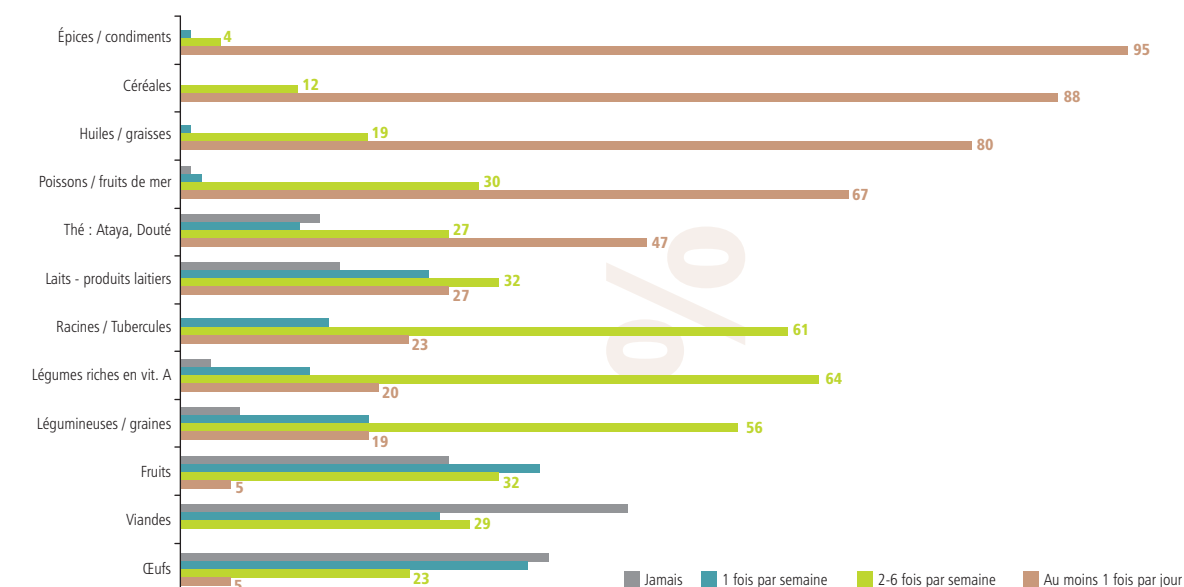
Les ménages consomment quotidiennement des céréales et très régulièrement du poisson. En revanche la viande et les fruits sont globalement peu consommés.

Près d'une famille sur deux consomme habituellement au petit déjeuner des sandwiches (pain *niébé*, mayonnaise, thon, spaghetti, ...) accompagnés de café Touba. Le café Touba, accessible financièrement et disponible, s'est imposé au détriment du *kinkeliba* qui constituait la principale boisson du petit déjeuner avant la dévaluation du FCFA²⁰.

Le déjeuner collectif est composé de riz au poisson (frais ou séché), de riz avec sauce (*domoda*, *soup kandia*, *yassa*, *mafé*) ou de riz à la viande. Les fréquences de préparation varient suivant les 7 jours : le riz au poisson est consommé en moyenne 4 jours sur 7, le riz avec sauce 2 à 3 fois par semaine et le riz à la viande plus rarement (1 fois par semaine voire par mois).

¹⁹ MBEUGUE T., Evolution des habitudes alimentaires des ménages et des élèves en milieu péri-urbain, 2016.
²⁰ NDOYE F., Evolution des styles alimentaires à Dakar, Enda Graf – CIRAD, 2001.

Fréquence de consommation alimentaire des ménages



Source : MBEUGUE T., 2016

Au dîner, le partage du repas se fait de façon collective dans 88% des cas. Les plats consommés sont les restes du déjeuner et les autres plats à base de riz (39%), la bouillie et le couscous (37%) et parfois des pâtes ou de la sauce (21%). Dans 12% des familles enquêtées le dîner se prend de façon individuelle. Les plats consommés en dehors du ménage sont : le *fondé*, le couscous (avec du lait), du pain ou du *gnabe* (mélange de couscous marocain, d'huile, de sucre et de lait caillé).

Même si on dénote une relative lassitude chez certains, le riz s'est imposé comme la céréale préférée en milieu urbain et périurbain. Il est omniprésent dans l'alimentation des Rufisquois et consommé le plus souvent sous forme

de *tieboudien*. Ce plat emblématique est tellement ancré dans les habitudes alimentaires qu'il est aujourd'hui difficile de faire accepter d'autres plats en particulier aux enfants. Plusieurs femmes déclarent ne plus préparer certains plats à base de mil le soir en raison du refus des enfants d'en consommer. Au final, la notion de plaisir est à l'origine de divers comportements alimentaires. Le principal souci de la femme chargée des repas est de faire plaisir à son mari, à ses enfants et à ses convives. Cela se traduit par le renoncement à certains plats traditionnels qui ne sont plus au goût de la nouvelle génération mais aussi l'invention de nouvelles recettes où on ajoute du sucre, des ingrédients et arômes nouveaux.



Les plats consommés durant les festivités répondent également à cette préoccupation. Ils se différencient des plats habituellement consommés afin de marquer le caractère exceptionnel de l'événement. Aux plats traditionnels, comme le *lax*, sont associés des plats revisités associant une grande diversité d'ingrédients locaux et importés. Le *tiebouyap* (riz à la viande) est agrémenté de macédoine, saucissons, œufs et parfois de fromage. L'ajout d'une quantité importante de cubes de bouillon permet

de donner une coloration dorée au plat. Ces plats de fête alliant tradition et modernité illustrent la créativité de la cuisine sénégalaise.

Enfin, le Ramadan est l'occasion de se réconcilier avec les plats traditionnels, à base de mil (*lax*, *fondé*, *tiakry*). Mais le plus souvent, ces plats sont en supplément des plats habituellement consommés.

UNE ALIMENTATION QUI ASSOCIE PRODUITS LOCAUX ET IMPORTÉS

Le département de Rufisque étant une zone de forte production horticole, les légumes sont davantage consommés. Toutefois, leur disponibilité et leurs prix varient en fonction de la saison. Ils sont massivement présents sur les marchés de novembre à mai puis deviennent moins accessibles et plus chers à partir de juin. Bien que l'Etat ait mis en place une politique protectionniste (gel des importations d'oignons, carottes, pommes de terre quelques mois par an), les légumes locaux sont en concurrence avec les légumes importés pendant une partie de l'année.

La région de Thiès joue un rôle important dans l'approvisionnement en légumes des Rufisquois. La zone de Notto, située dans le prolongement du département de Rufisque, constitue une zone importante de ravitaillement.

Le département de Rufisque est également bien pourvu en poissons frais et séchés qui sont consommés presque quotidiennement. Quant au poulet, si l'aviculture y est très développée, sa consommation demeure rare et/ou réservée aux classes moyennes.

Malgré l'importance des produits locaux, certains consommateurs ont une préférence pour les produits importés. Par exemple, l'oignon local est souvent critiqué pour la forte quantité d'eau qu'il contient et les difficultés de conservation. Le riz sénégalais a longtemps eu du mal à se faire une place sur le marché local en raison des problèmes liés à sa transformation. Défini généralement comme le riz préféré, il laisse la place à des contradictions s'expliquant par la présence d'impuretés et à des modes de préparation plus compliqués (qui nécessitent plus d'eau et d'huile).

De manière générale, on constate que les produits importés sont davantage disponibles dans les commerces que les produits locaux. Il est beaucoup plus facile de s'approvisionner en riz importé qu'en riz local. L'huile locale est également inexistante dans les commerces.

Les produits locaux sont même parfois plus chers que les produits importés (comme l'huile, certaines variétés de riz, l'oignon, la carotte, le lait, etc.). Au marché de Rufisque, la viande de buffle importée du Brésil est davantage commercialisée que la viande de bœuf sénégalaise. Elle est vendue 2 000 FCFA/kg contre 3 000 FCFA/kg pour la viande locale.

Provenance des légumes sur le marché central de Rufisque début août 2017

Spéculation	N	Provenance										Total
		Ne sais pas	Europe	Reste du monde	Afrique (hors SN)	Sénégal						
						Total SN	Dakar/Ruf.	Thiès	Fatick	St-Louis	Nsp	
Carotte	46	17,4%	54,3%		4,3%	23,9%	81,8%	9,1%			9,1%	100%
Chou pommé	47	17,0%				83,0%	33,3%	59,0%		2,6%	5,1%	100%
Navet	36	19,4%		2,8%		77,8%	17,9%	75,0%			7,1%	100%
Patate douce	20	15,0%				85,0%				88,2%	11,8%	100%
Manioc	26	23,1%				76,9%		95,0%			5,0%	100%
Aubergine	36	22,2%				77,8%	25,0%	64,3%		3,6%	7,1%	100%
Tomate	25	8,0%			16,0%	76,0%	47,4%	36,8%			15,8%	100%
Poivron	43	14,0%				86,0%	56,8%	32,4%			10,8%	100%
Piment	22				4,5%	95,5%	38,1%	23,8%	4,8%	19,0%	14,3%	100%

Source : GRDR, août 2017.



UNE ALIMENTATION DE PLUS EN PLUS CITADINE

La principale évolution dans les habitudes alimentaires qui ressort des discours des habitants du département est la complexification des comportements alimentaires.

L'apparition de nouveaux ingrédients et modes de préparation est généralement considérée par les aînés comme une évolution négative qui s'exprime globalement par une perte de qualité des produits consommés.

Un des marqueurs de la culture alimentaire citadine est la consommation de plus en plus importante des produits issus de l'industrie agroalimentaire qui sont facilement accessibles et adaptés aux modes de préparation urbains. Le soir, nombreux sont les ménages qui ont substitué les plats à base de mil par des plats à base de blé importé (vermicelles, couscous de blé).

La modernité alimentaire se traduit par une réduction du temps consacré par les femmes à la préparation des repas et l'adoption de solutions de facilité et de praticité.

Certaines femmes au revenu intermédiaire n'ont pas toujours le temps d'aller au marché et se tournent vers les supermarchés où elles trouvent des produits industriels bon marché. Dans les milieux plus pauvres, de nombreuses femmes n'ont plus le temps de préparer le petit déjeuner car elles sont contraintes de quitter très tôt leur domicile pour chercher de quoi préparer le repas de la journée. Cela impacte les modalités et les heures des repas.

Le changement des habitudes alimentaires se traduit également par la prise de repas hors-domicile. On observe une tendance à l'individualisation progressive des repas, surtout le petit déjeuner pris le plus souvent dans les *tangana*²¹ ou dans la rue et dans une moindre mesure le dîner. Toutefois, dans le département de Rufisque, il ressort que ces pratiques ne sont pas toujours bien vues. Manger à l'extérieur est considérée comme une obligation liée aux contraintes professionnelles mais les personnes qui y ont recours déclarent préférer les repas pris en famille.

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE L'IMPACT DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LA SANTÉ MAIS DES PRATIQUES PARADOXALES

Les ménages du département sont de plus en plus conscients de l'impact négatif de nombreux produits consommés sur leur santé. On note un constat général de baisse de la qualité des produits consommés et des risques sanitaires pour les consommateurs. Les Rufisquois ont conscience que l'alimentation est en partie responsable de nombreuses pathologies (diabète, maladies cardio-vasculaires, ...).

Même si tous reconnaissent que l'excès d'huile, de sucre et les bouillons sont mauvais pour la santé, les Rufisquois en consomment pourtant massivement.

« Les grands parents avaient une alimentation saine, du bon goût et tout était riche en vitamines ! Nous, notre alimentation est composée de beaucoup de produits chimiques ! Et les produits chimiques ont des effets néfastes. Nos grands-parents cuisinaient seulement avec du sel ! Nous, nous cuissons sont agrémentées avec les Maggi et Adja. Ce n'est pas bon pour la santé ! Ils ne consommaient pas beaucoup d'huile et préféraient les feuilles ! Et nous ? Nous consommons beaucoup de gras au déjeuner, petit déjeuner, et même au dîner. Ce qui n'est pas bon pour la santé. »

Habitante de Sangalkam

²¹ Petit restaurant de rue informel.

En ce qui concerne les bouillons, il existe un réel paradoxe entre le discours des citoyens, l'explosion des ventes et le recours systématique à ces produits utilisés à différents niveaux de préparation. Ces exhausteurs de saveurs (très salés) sont aussi utilisés afin de pallier l'absence de goût des produits maraîchers. Cela renvoie à la qualité de la production, aux semences utilisées et à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques. La plupart des produits maraîchers ont perdu leurs qualités organoleptiques à cause des engrais chimiques utilisés par les producteurs agricoles.

Les médias jouent un rôle croissant dans la prise de conscience des risques sanitaires liés à l'alimentation mais il est difficile de mesurer leur influence face au matraquage publicitaire.

Plusieurs ménages précisent également qu'ils ne connaissent plus l'origine des produits qu'ils consomment. Les scandales apparus en 2016 et 2017 sur la commercialisation de viande d'âne en tant que viande de bœuf ou sur les saisies de riz importés impropres à la consommation ont accentué la perte de confiance dans la qualité de nombreux produits qu'ils consomment.

« Je me dis que ce qui nous rend malade maintenant vient de notre alimentation, car on ne sait plus ce qu'on mange. Maintenant tous les gens de mon âge, 60 ans et plus, ont mal aux pieds. »

Habitante de Rufisque Est

Des analyses des résidus de pesticides sur huit produits (légumes et *guedj*²²) disponibles sur le marché central de Rufisque ont été réalisées par le laboratoire CERES Locustox. Sur les six produits maraîchers, seuls deux ont présenté des résultats supérieurs aux normes Codex ou de l'Union Européenne : le navet produit localement (Profenophos 2 µg/g) et la carotte importée (Dicofol 0,4 µg/g et Bifenthrine 0,7 µg/g). Pour le *guedj* de Yenne, les analyses ont révélé la présence de Chlorpyrifos (0,08 µg/g). Le Chlorpyrifos compose un insecticide destiné à lutter contre les cafards et dénommé FINALE. Ce produit chimique est vendu aux femmes sur le marché et reconditionné en petits sachets de poudre, sans explication quant à sa composition et son utilisation. Par ailleurs, le *guedj* de Yenne contient aussi des teneurs en plomb et cadmium supérieures aux normes UE (0,53mg/kg contre 0,3mg/kg pour le plomb et 3,34mg/kg contre 0,05mg/kg pour le cadmium).

CONCLUSION

Les habitudes alimentaires des Rufisquois, comme ceux des citadins de la région de Dakar, sont en évolution. Elles intègrent des comportements issus de la tradition et de nouvelles façons de cuisiner et de consommer. Bien que le *tieboudien* soit devenu le plat de référence, on note une ouverture à différentes cultures alimentaires du Sénégal et d'ailleurs.

Si les produits importés sont très présents dans l'alimentation, ils ne se substituent pas nécessairement aux produits locaux qui gardent une place importante, en particulier dans les temps forts de la vie culturelle et religieuse. Mais les problèmes inhérents à la transformation et à la commercialisation des produits locaux constituent un frein à leur consommation.

En revanche, on assiste à une consommation de plus en plus importante de produits issus de l'industrie agroalimentaire, qu'ils soient locaux ou importés. Si cette tendance se maintient, il existe un réel risque sanitaire pour les consommateurs en raison de la composition de ces produits mais aussi de l'absence de contrôle sur la qualité sanitaire.

Il existe donc un véritable enjeu d'éducation et de sensibilisation de la population, en particulier des plus jeunes pour promouvoir une alimentation saine et durable axée sur la valorisation des produits locaux et le changement de comportements alimentaires à risque, en particulier la consommation excessive de sels (bouillons), de sucre et d'huile.

22 Analyses d'échantillons d'aubergine, chou, navet, tomate, pomme de terre, carotte, *guedj* de Yene et *guedj* de Casamance, datées du 14/09/2017.

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES À PRÉSERVER



UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARQUÉE PAR L'HISTOIRE

« On peut dire qu'il n'existe plus de terres dans le département de Rufisque et le peu qui reste est menacé, ce qui aura un impact sur les producteurs avec l'augmentation du chômage mais aussi sur les consommateurs. La baisse des espaces agricoles entraînera une diminution de la production locale avec comme conséquence une augmentation des importations et du prix des denrées. »

Membre du cadre de concertation du programme SADMAD

Les années qui ont suivi les indépendances ont été marquées par un encadrement étatique important de l'activité agricole dans le pays. L'Etat fournissait aux exploitations agricoles une assistance technique, organisait des distributions d'intrants (semences, engrais) et mettait à leur disposition du matériel agricole. Bien que l'activité agricole fût centrée sur les cultures hivernales, les conditions climatiques propres à la zone des Niayes permettaient aux exploitants agricoles de pratiquer le maraîchage à la fin de la saison des pluies. L'existence des céanes²³ offrait aux exploitants agricoles la possibilité de rester dans leurs villages et d'y mener des activités maraîchères.

A partir des années 70, les activités maraîchères se développent. On assiste également à l'apparition de l'agrobusiness dans le département de Rufisque avec l'implantation de la multinationale BUD-Sénégal filiale du groupe BUD-Californie qui va exploiter près de 1 000 ha principalement dans la zone de Sébi-Ponty (40 hectares sont exploités à Tivaouane Peulh).

Dans les années 1980, les effets des différents épisodes de sécheresse impacte l'activité maraîchère dans la région. Les céanes se tarissent et l'accès à l'eau devient un problème majeur. Des nouveaux sites de production s'installent alors à proximité des conduites de la SONES²⁴ dans le seul but d'avoir accès à l'eau. Cette décennie est également marquée par la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le FMI. Il en résulte une diminution importante des aides de l'Etat vers le secteur agricole, un appauvrissement des paysans et un exode rural vers la région de Dakar.

Dans les années 1990, la promulgation d'actes législatifs concernant le foncier rend encore plus précaire l'activité agricole. Le transfert de la gestion foncière aux collectivités locales en 1996 encourage les opérations foncières (lotissements et alignements). C'est le début de la disparition progressive des terres agricoles.

A partir des années 2000, l'Etat investit à nouveau dans le secteur agricole. De grands projets sont lancés et l'agrobusiness est désormais considéré comme un modèle à développer sur l'ensemble du territoire. L'horticulture devient un des secteurs clés et des moyens importants sont mobilisés pour développer la filière et exporter les produits sénégalais vers l'étranger. Du fait des conditions propices à la production horticole, le département de Rufisque devient un lieu majeur de production et d'exportation. L'entreprise Safina implantée à Sebikotane est le deuxième producteur de fruits et légumes du Sénégal.

Au cours des années 2010, le prix de la terre dans le département augmente fortement, motivant plusieurs exploitants à la vente totale ou partielle de leur propriété. On assiste à un déplacement à marche forcée des exploitants vers la région de Thiès où les conditions climatiques sont similaires et la pression foncière moins forte. Aujourd'hui, l'heure est aux Domaines Agricoles Communautaires (DAC) dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la précarité sociale par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes. Ces actions sont généralement menées en dehors des exploitations familiales. Un projet de DAC est d'ailleurs à l'étude dans le département de Rufisque où 1 000 hectares devraient être aménagés sur trois sites dans les communes de Bambilor, Sangalkam et Sebikotane.

²³ Trous creusés dans le sol pour atteindre une nappe d'eau superficielle, dans G. NDIAYE-CORREARD, Les mots du patrimoine : le Sénégal, 2006.

²⁴ Société nationale des Eaux du Sénégal.

UNE INSÉCURITÉ FONCIÈRE CROISSANTE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

« Je n'ai ni bail ni titre foncier, les autorités savent seulement que la terre m'appartient parce que je l'ai acquise par héritage et c'est tout. »

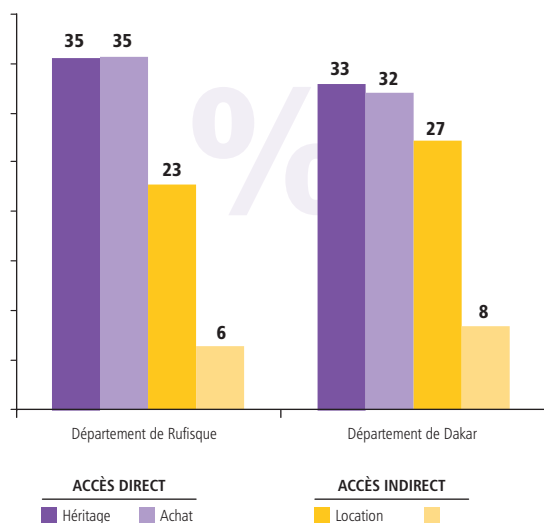
Chef d'exploitation à Gorom 1 (Bambilor)

Des modes variés d'accès à la terre

Les modes d'accès à la terre sont multiples et sont liés au caractère ambigu de la situation foncière du département. Les principaux modes d'accès sont l'achat, l'héritage, la location et le prêt. Toutefois, l'occupation anarchique de terres du domaine national est une pratique encore fortement répandue.

L'achat tend à devenir le mode d'acquisition le plus répandu. Les populations locales, principales propriétaires des exploitations agricoles, vendent de plus en plus leurs terres, même si en théorie la vente de terres du domaine national est interdite²⁵. Les terrains vendus ne sont pas systématiquement convertis en zones d'habitation. Ils sont aussi achetés par de grands exploitants agricoles ou des cadres et fonctionnaires de Dakar qui investissent dans l'agriculture et y aménagent des périmètres maraîchers, des vergers et des poulaillers.

Les principaux modes d'accès à la terre dans le département de Rufisque



Source : Cicodev, 2017, Enquête auprès de 100 producteurs dans la région de Dakar dont 50 dans le département de Rufisque

La location est le deuxième mode d'accès à la terre, sous forme de contrat tacite ou écrit. Ce contrat peut être établi sur une campagne agricole ou sur une année civile mais dans tous les cas le locataire s'acquitte d'une somme d'argent envers le propriétaire. Ce loyer varie en fonction du site de production. Par exemple, dans la zone de Lendeng, le montant moyen par campagne agricole est de 100 000 FCFA alors que dans le reste du département il tourne autour de 60 000 FCFA.

Les deux autres formes d'accès à la terre sont le système de prêt et le métayage. Dans le système de prêt, les propriétaires mettent leurs terres à disposition de l'exploitant sans aucune forme de compensation à l'exception des vergers où l'intégralité de la production revient au propriétaire. Dans le cas du métayage, la forme la plus courante est celle où le propriétaire finance l'investissement et partage les bénéfices avec l'exploitant à hauteur de 50%.

Des modes d'occupation des terres essentiellement précaires

Dans la région de Dakar, on estime que seul un tiers des exploitants agricoles détient un titre officiel d'occupation. Cette proportion atteint 50% dans le département de Rufisque, seul département de la région qui était constitué de communautés rurales avant l'Acte III de la loi de décentralisation. Les anciennes communautés rurales exerçant la compétence d'affectation des terres du domaine national, bon nombre d'exploitants ont régularisé leur occupation par délibération au niveau de leurs anciens conseillers ruraux. Dans le département, on estime que :

- 74% des exploitants ont un titre d'occupation issu d'une délibération de la collectivité locale sur des terres du domaine national. Il s'agit généralement d'une régularisation suite à un héritage ou d'un acte de cession de pleine propriété dans le cas où des investissements auraient été réalisés par l'exploitant qui souhaite céder sa terre. Dans tous les cas, il s'agit d'un acte de propriété individuel qui peut donner droit à un bail. Toutefois, les exploitants ne sont guère à l'abri d'une récupération des terres et nombreux sont ceux qui ne se sentent pas sécurisés dans l'exercice de leur activité.
- 20% des exploitants agricoles possèdent un titre foncier privé ou un bail. Si l'exploitant dispose d'un titre privé, les terres lui appartiennent définitivement à moins que l'Etat ne décide de réquisitionner ses terres dans le cadre d'un projet d'intérêt national (ex. pôle urbain de Diamniadio).
- 5% ont un permis d'occuper sur des terres appartenant à la collectivité ou à l'Etat.

25 La mise en conformité de ces actes de vente est faite au niveau des services municipaux dans un premier temps et au niveau des services du domaine dans un second temps.



La situation de la ville de Rufisque est particulière car les occupations avec titre sont estimées à 4% seulement. La ville de Rufisque étant constituée, jusqu'à l'Acte III de la loi de Décentralisation, de communes d'arrondissement, celles-ci ne disposaient pas de la compétence d'affectation de terres à usage agricole²⁶.

Face à ce contexte de forte pression foncière, les exploitants agricoles développent différentes stratégies. Certains propriétaires coutumiers, conscients de la précarité de leurs

acquis, préfèrent vendre leurs terres avant de les perdre. Un exploitant de Diamniadio souligne que « *les promoteurs immobiliers payent des prix raisonnables contrairement à l'Etat. On préfère vendre nos terres à ces promoteurs et autres coopératives d'habitat avant l'arrivée de l'Etat qui paye des miettes en guise d'indemnisation* »²⁸. D'autres producteurs se regroupent et s'organisent pour défendre leur accès à la terre. Plusieurs collectifs et associations se mobilisent et mènent un plaidoyer auprès des communes pour la préservation des espaces agricoles.

Lendeng : un site maraîcher urbain fortement menacé

L'histoire de cette zone illustre bien la complexité foncière et les nombreux enjeux qui fragilisent les exploitants agricoles du département. Située dans la commune d'arrondissement de Rufisque Est, la zone de Lendeng constitue la plus grande zone maraîchère de la ville de Rufisque. D'une superficie de 56 hectares²⁷, Lendeng a démarré ses premières activités maraîchères au début des années 70 et n'a cessé de gagner en importance économique, sociale et environnementale. Toutefois, avec l'urbanisation et la spéculation foncière, les surfaces cultivées se sont réduites au fil des années et l'avenir de cette zone agricole est actuellement fortement menacé.

Le site de Lendeng était découpé initialement en trois zones. La plus ancienne se situait sur 4 titres fonciers privés appartenant à des familles lébou de

Bargny et Rufisque. Une partie de ces terres a été vendue de manière illégale par des promoteurs immobiliers (terres récupérées puis vendues sans titre). Un autre site maraîcher était localisé sur la zone dénommée Tuyau (du fait de la conduite de la SDE) et regroupait 200 maraîchers cultivant les terres sur deux titres fonciers de l'Etat. Enfin, la dernière zone, plus récente, dénommée Tuyau Extension, entre Rufisque et Bargny, était située initialement sur les terres du domaine national.

En 1994, le Maire de Rufisque décide de réaliser le lotissement communal de Rufisque 2. Les deux sites de Tuyau et Tuyau extension sont mobilisées pour les lots F et G. Afin de dédommager les 200 maraîchers installés sur la zone Tuyau, le Maire aménage un site agricole sur le lot G et octroie des titres de propriété aux maraîchers. Cependant,

en 2006, ces derniers perdent leurs terres suite à une décision de l'Etat d'attribuer 126 ha à la SOCOCIM pour la production de jatropha. Les exploitants expulsés ont été dédommagés mais plusieurs d'entre eux ont perdu leur activité. Par ailleurs, en 2010, la construction de la voie de contournement de Rufisque a coupé le lot G en deux impactant 56 parcelles à usage d'habitation qui étaient mises en valeur par des producteurs.

Aujourd'hui on estime que 80% des producteurs de Lendeng ne détiennent pas d'actes formels de propriété. Par ailleurs, il existe un conflit entre l'association des maraîchers et la Mairie de Rufisque Est au sujet d'un projet de lotissement de 15 ha, situé sur le lot G.

²⁶ Cicodev, Etude sur la contribution des exploitations familiales à la sécurité alimentaire dans la région de Dakar, 2017.

²⁷ IAGU, Le maraîchage urbain à Lendeng, 2011.

²⁸ Cicodev, 2017.

VERS UNE DIVERSIFICATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les systèmes de production agricoles ont fortement évolué au cours des 50 dernières années. On est passé d'un système axé essentiellement sur les cultures sous pluie (arachide et mil) à des modes d'exploitation semi intensifs associant horticulture et élevage. Si l'autoconsommation occupait une place très importante dans la production agricole des exploitations familiales traditionnelles, elle est aujourd'hui minime et la plupart des exploitations sont à vocation commerciale.

L'ensemble des exploitants interrogés dans le département affirme que les conditions de vie des exploitants se sont améliorées avec le développement de l'horticulture qui donne de meilleurs rendements et assure une production toute l'année. Par ailleurs, le marché est aujourd'hui beaucoup plus large du fait de l'augmentation de la population et des possibilités d'exportation.



« ... la manière dont mes parents travaillaient et la mienne est différente. Vous savez, à l'époque de mes parents, la population n'était pas aussi importante et un producteur pouvait avoir à lui seul une exploitation de 7 à 10 hectares où il ne produisait que de l'arachide et du mil. Aujourd'hui les superficies se sont réduites à cause de la croissance démographique, on ne peut plus avoir de grandes surfaces et l'économie a changé, on est passé au maraîchage et à l'arboriculture. Les revenus que l'on peut avoir de ces deux cultures, on ne peut les avoir avec les cultures d'arachide et de mil. D'abord parce que ce sont des cultures annuelles alors que le maraîchage et l'arboriculture ont des cycles très courts qui permettent de faire régulièrement des récoltes et d'avoir des revenus supplémentaires. »

Producteur de Bambilor

On note dans le département une grande diversité d'exploitations agricoles, en fonction de la superficie cultivée, du type de production, du capital, de la main d'œuvre, etc. Par ailleurs, la frontière entre les exploitations dites « familiales » et les exploitations capitalistiques semble de plus en plus ténue. Entre la petite exploitation familiale traditionnelle et l'entreprise d'agrobusiness, il existe un large panel d'exploitations avec des caractéristiques différentes. Dans ce paysage multiforme, on observe toutefois une tendance à l'individualisation des exploitations. Les actifs familiaux sont moins nombreux et de plus en plus de chefs d'exploitation ont recours au salariat. Dans quelques grandes exploitations, la main d'œuvre est composée de membres de la famille et de salariés temporaires et permanents.

Parmi les grandes exploitations agricoles (plus de 3 hectares), on distingue celles qui sont spécialisées de celles qui pratiquent une pluriactivité (maraîchage, arboriculture, aviculture et parfois emboûche ovine).

DES SECTEURS AGRICOLES ET HALIEUTIQUES FONDAMENTAUX POUR L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT

Une production horticole très importante dans le département

L'horticulture est un secteur majeur du système agricole du département de Rufisque. Les terres des *Niayes* sont réputées pour leurs qualités pédologiques et bénéficient des meilleures conditions au Sénégal pour le développement de l'horticulture. Les activités de maraîchage s'y pratiquent depuis des générations.

Le nombre d'exploitations maraîchères dans la région de Dakar est estimé à 4 948²⁹. Le département de Rufisque accueille la moitié d'entre elles au dernier recensement général de la population de 2013.

29 ANSD/SSRD, Situation économique et sociale régionale, 2013.

La production horticole de la région de Dakar est estimée à 261 000 tonnes soit près de 30% de la production maraîchère nationale en 2011. Elle a généré cette même année 230 milliards de FCFA³⁰. La Direction de l'Horticulture précise que si les surfaces agricoles se sont réduites au cours des dernières années, la productivité a augmenté si bien que la région de Dakar continue de peser pour près d'un tiers dans la production nationale³¹.

Dans la commune de Rufisque Est, le site maraîcher de Lendeng produit 16 variétés de légumes toute l'année et réalise une performance de 3 campagnes par an. Le site génère un chiffre d'affaires global annuel de 1,6 milliards de FCFA. Chaque maraîcher réalise en moyenne un chiffre d'affaire annuel de 4 251 607 FCFA.



Le dynamisme de l'exportation

La politique nationale encourage fortement l'exportation de produits, et tout particulièrement des produits agricoles et halieutiques (poisson frais). Les entreprises qui exportent plus de 80% de leur production sont exonérées d'impôts.

En 2015, 90 635 tonnes de fruits et légumes ont été exportées. La Direction de l'Horticulture estime que 80 % de la production provient de la zone des Niayes et 40% à 50% du département de Rufisque. Cela s'explique par les conditions pédologiques et climatiques mais aussi par la tradition horticole du département depuis l'installation de BUD Sénégal et la maîtrise technique des exploitants.

Les principales cultures d'exportation sont la mangue, le haricot vert, la tomate cerise, le maïs doux et le melon. La production de mangues est en plein essor avec l'aménagement de nouveaux vergers dans le département de Rufisque.

Plusieurs sociétés exportatrices y sont localisées. Pour un grand nombre d'entre elles, cette implantation se limite au siège social, les terres cultivées étant, du fait de l'urbanisation, de plus en plus situées dans la région de Thiès. La SEPAS est la principale organisation professionnelle installée à Sangalkam. Elle regroupe 17 exportateurs qui exportent environ 1 000 tonnes de haricots verts et 4 000 tonnes de mangues par an³².

Il existe plusieurs centres de conditionnement dans le département. Le plus important est le Feltriplex à Noflaye dans la commune de Sangalkam financé dans le cadre d'un programme de la Banque Mondiale. Ce centre est géré par la fondation Origine Sénégal. Le Feltriplex dispose de 4 unités autonomes comprenant chacune une chambre froide, une salle de traitement et de conditionnement, une salle d'entreposage, une unité de chargement et un quai de débarquement. En plus du Feltriplex, il existe d'autres centres de conditionnement privés qui sont également loués aux exportateurs avec une capacité de 20 à

40 tonnes par jour. Depuis deux ans, la SEPAM exporte ses produits en Europe via la route dans des camions réfrigérés. La durée de transport est la même que par bateau et ce mode de transport semble plus rentable.

Le conditionnement des produits destinés à l'export génère des emplois temporaires importants. Il s'agit d'une main d'œuvre essentiellement féminine. On compte entre 60 et 100 personnes par station de conditionnement. Les femmes sont payées 2 500 FCFA par jour en moyenne.

Les produits qui ne correspondent pas aux normes internationales (écarts de tri) sont destinés au marché local. En fonction des spéculations, cela représente entre 10 et 20% de leur production. Les intermédiaires « *bana bana* » ou des femmes du secteur se chargent de venir prendre la production pour la commercialiser dans la région de Dakar. Pour les exportateurs, le marché local n'est pas intéressant car les produits sont vendus à bas prix.

30 ANSD/SSRD, Situation économique et sociale régionale, 2011.

31 Entretien avec Dr Macoumba DIOUF, Directeur de la Direction de l'Horticulture du MAER, le 17 février 2017.

32 Entretien M. Ngom, Président de la SEPAS (Sénégalaise d'exportation de produits agricoles et services), le 5 mai 2017.



La pêche : un secteur traditionnel qui pèse dans le développement économique du département

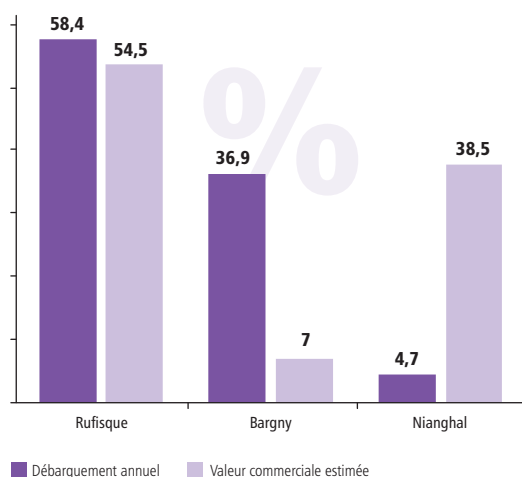
Le département de Rufisque est constitué de deux façades maritimes au Nord et au Sud du département. Il dispose d'infrastructures pour la pratique de la pêche industrielle et artisanale, via 14 ports d'attache, dont 2 quais de pêche à Rufisque et à Nianghal (commune de Yene).

En 2016, avec un parc piroguier de 1 483 pirogues, 27 070 tonnes de poissons ont été débarquées en un an et ont généré une valeur commerciale de 4,7 milliards de FCFA³³. Plus de la moitié (58,4%) de la production halieutique provient du port de Rufisque, un peu plus d'un tiers de Bargny (36,9%) et 4,7% de Nianghal. En termes de valeur commerciale estimée, la pêche de Nianghal représente 38,5% de la valeur commerciale, alors que Bargny ne représente que 7%. Cela s'explique par le fait que plusieurs sociétés et usines du département viennent s'approvisionner à Nianghal en poissons nobles (thiof, mérrou, soles, carangue, poulpe, seiche) destinés à l'exportation. Le quai de pêche dispose en effet de deux salles de traitement aux normes européennes, une pour le poulpe et une pour le thiof. A Rufisque et Bargny, les pêcheurs débarquent principalement des sardinelles destinées au marché local.

La pêche dans le département de Rufisque est une activité traditionnelle pratiquée par certaines franges de la population. La main d'œuvre est de qualité et les pêcheurs sont expérimentés. Le secteur de la pêche reste dominé par un mode d'exploitation artisanal et familial. Toutefois, le département compte de nombreuses entreprises et usines spécialisées dans l'exportation du poisson.

Bien que le secteur de la pêche représente un atout économique essentiel pour le département, il n'en demeure pas moins confronté à de nombreuses contraintes. La première est sans doute l'insuffisance des infrastructures de base : aires de débarquement et de transformation artisanale, de conservation des produits. La seconde est la diminution des ressources halieutiques en raison d'une surexploitation et de pratiques néfastes mais aussi de la dégradation des habitats marins causés par la pollution et l'érosion côtière. L'installation de la centrale à charbon et du port minéralier à Bargny risque d'aggraver considérablement la situation. Enfin, les acteurs du secteur dénoncent le difficile accès aux financements et le déficit de personnel d'encadrement dans le département. Des programmes de modernisation des infrastructures sont engagés comme le Programme Régional pour le développement de la pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO) qui prévoit d'aménager un quai de débarquement à Bargny, de construire un nouveau quai de débarquement à Rufisque et de réhabiliter le quai et le complexe frigorifique de Nianghal.

Part des communes dans la production halieutique du département de Rufisque



Source : Service départemental de la pêche de Rufisque, 2016

³³ Source : service départemental de la pêche de Rufisque, 2016.

« Il y a 25, 30 ans, mon père avait plus d'une centaine de têtes de bovins et tout cet espace-là était occupé chaque soir par ses animaux. Aujourd'hui, j'ai la mort dans l'âme quand je vois mes bêtes rentrer tous les soirs. Tout ceci est dû à l'augmentation de la population et à la détérioration des conditions climatiques. Et malheureusement, on n'est pas sorti de l'auberge. »

Habitant de Ngayam (Yene)

Evolution du secteur de l'élevage vers des modes de production plus intensifs

Le secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social dans la région de Dakar et plus particulièrement dans le département de Rufisque. En 2009, le département concentre plus de la moitié (53,6%) du cheptel de la région, notamment en raison de la dimension rurale encore présente dans le département. Bambilor, Sangalkam et Yene sont les principales communes qui ont vu se développer des fermes avicoles, d'élevage laitier et d'embouche.

D'après les statistiques issues de la vaccination en 2015, le département de Rufisque compte 12 700 bovins, 15 300 ovins et 750 caprins. Il n'existe pas de recensement sur le nombre d'éleveurs mais le service de l'élevage estime que 70% des éleveurs pratiquent un élevage de type extensif. Les éleveurs de bovins sont localisés essentiellement dans les communes de Tivaouane Peulh, Diamniadio et Yene. Ils disposent en moyenne d'une quarantaine de têtes. Ils vivent en partie de leurs troupeaux et gardent parfois les bêtes d'autres propriétaires moyennant une contrepartie.

Du fait de l'urbanisation, les aires de pâturage ont quasiment disparu dans le département. Il reste une zone de parcours à Niague dans la commune de Tivaouane Peulh mais la Mairie envisage de la supprimer. Si l'élevage extensif se pratique encore, il est globalement peu organisé. Les troupeaux sont importants sur le territoire pendant la saison des pluies, puis ils se dispersent après l'hivernage et se déplacent vers d'autres zones.

Le département accueille depuis quelques années quelques fermes d'élevage intensif, dédiée à l'embouche bovine ou ovine. L'embouche bovine est une activité plutôt industrielle, financée par des capitaux d'investissement relativement conséquents. Il s'agit de fermes modernes alliant très souvent embouche bovine et transformation du lait.

L'embouche ovine est pratiquée par des jeunes de manière permanente et intensive, en prévision de la fête de tabaski. Ils disposent en moyenne d'une vingtaine de têtes, principalement de races Laadoum et Bali-bali. L'élevage de race Laadoum constitue une activité particulièrement rémunératrice (le mouton se vend entre 300 000 et 1 million FCFA). Une centaine d'éleveurs sont d'ailleurs regroupés au sein de l'Association des éleveurs de Laadoum (ADEL).



Wayembam : une ferme moderne

La ferme de Wayembam s'étend sur 15 ha dans la commune de Bambilor. Elle est gérée par la société Saloum Agroalim SAA qui compte 26 salariés. La ferme a été créée en 1994 et compte 465 bêtes (250 vaches, 100 génisses et des veaux). En 2017, 130 vaches ont été importées de France et du Danemark (Holstein, Brune, Gers et Montbéliarde). Les animaux sont nourris avec un mélange de maïs graine (Argentine), d'arachide (Sénégal) et de minéraux. La production de lait atteint 1 800 litres par jour.

Le site comprend également une usine de fabrication de lait caillé et de jus de fruits. Actuellement, le lait caillé commercialisé est produit à partir de lait frais et de lait en poudre animal car la production laitière n'est pas encore suffisante. Toutefois, la production devrait augmenter cette année et l'entreprise a prévu de construire d'ici la fin de l'année 2017 une usine de fromage type « vache qui rit » et de yaourts 100% lait frais.

L'aviculture, un secteur qui se développe fortement

Même si la production avicole est en plein essor, la consommation de poulet reste réservée aux ménages les plus aisés ou aux grandes occasions. Un poulet coûte en moyenne entre 2 500 et 3 000 FCFA et on estime la consommation des Sénégalais à 3,5 kg par personne et par an.

Dans la région de Dakar, le département de Rufisque se distingue par une forte production avicole. De nombreux investisseurs se sont lancés dans cette activité sur les 10 dernières années et emploient des salariés pour gérer leur ferme. Il s'agit d'une forme d'exploitation intensive en capitaux, basée sur une logique de rémunération du capital investi.

Depuis 2005, le secteur bénéficie d'un moratoire interdisant l'importation de volaille au Sénégal. L'importation de cuisse de poulet d'Europe et du Brésil a donc été arrêtée au profit d'une production locale : la production est passée, en 10 ans, de 5 millions de poulet de chair en 2005 à 33 millions en 2015. Une structure interprofessionnelle s'est constituée pour représenter l'ensemble des professionnels de la filière : des accoucheurs aux provendeurs en passant par les

aviculteurs. A l'échelle nationale, le secteur de l'aviculture mobilise entre 30 000 et 35 000 emplois³⁴.

L'aviculture est très développée dans la région de Dakar et plus particulièrement dans le département de Rufisque. On compte une centaine de poulaillers dans le département. Les très bonnes conditions climatiques en font un lieu idéal pour le développement de la filière. L'essentiel de la production provient des exploitations familiales qui font moins de 2 000 poulets par bande.

En 2017, il existe 4 couvoirs dans le département sur les quinze présents au Sénégal : PRODAS, SAPRAM, Sen Aviculture et STA (Société Touba avicole). Sur la route entre Rufisque et Bambilor, on compte 14 plumeuses. Ce sont essentiellement les *bana bana* qui viennent acheter les poulets directement au niveau des plumeuses.

L'aviculture est une activité qui peut résister à la pression foncière car elle est rentable sur une faible superficie et permet des retours sur investissements rapides. Cependant, l'activité devient de plus en plus difficile dans la zone du fait de la croissance urbaine. Elle entraîne de nombreux

SEDIMA est passée en 40 ans du micro-élevage à l'agro-business

M. Babacar NGOM, fondateur de SEDIMA, a débuté en 1976 avec un élevage de 120 poussins de chair. L'entreprise familiale, au capital uniquement sénégalais, n'a cessé de croître pour atteindre aujourd'hui un chiffre d'affaires de 60 milliards de FCFA et employer 600 personnes. Et les 2/3 de l'activité se situent dans le département de Rufisque. SEDIMA s'active dans l'ensemble des secteurs de la filière :

- La production de poussins d'un jour. Avec 2 couvoirs à Malika et Ndiakhirate, la production a atteint, à ce jour, 12,5 millions de poussins par an. Elle ne cesse d'augmenter depuis 2010, devrait même doubler d'ici 2018 ;

- La production de 5 à 6 millions de poulets de chair par an. Un nouvel abattoir va permettre d'atteindre la production de 20 000 poulets par jour ;

- La production d'aliments pour volaille et pour bétail à Keur Massar et bientôt dans le département de Rufisque ;

- La minoterie. Lancée en 2014, l'activité permet de produire 200 tonnes de farine par jour. La minoterie alimente la chaîne de SEDIMA en son de blé pour la production d'aliment pour volailles ;

- Et même le secteur immobilier avec la gestion de 50 000m² de surfaces de bureau dans Dakar.

SEDIMA compte de nombreuses fermes dont une ferme à Gorom 2 (ferme d'élevage de poussins reproducteurs chair et ponte), des fermes à Ndiakhirate (production d'OAC³⁵ destinés aux poulets de chair, d'OAC destiné à la ponte, de poulette prête à pondre, d'œufs de table). Très implantée dans

le département de Rufisque, SEDIMA se développe aujourd'hui plutôt du côté de Ndiar (fermes, abattoir), dans la région de Thiès.

SEDIMA travaille étroitement en lien avec les petits producteurs. Les producteurs lui achètent les poussins et les aliments, élèvent les poulets qu'ils revendent à SEDIMA pour l'abattage. Ce système de gestion intégrée permet aux producteurs d'être garantis par SEDIMA auprès des banques (pour obtenir des fonds de roulement). SEDIMA s'assure un réseau de clients et sécurise la commercialisation de la production. SEDIMA travaille également avec des revendeurs qui rayonnent à l'échelle nationale et même de la sous-région. SEDIMA a pour ambition de s'implanter au Mali, au Congo Brazzaville et en Guinée Equatoriale.

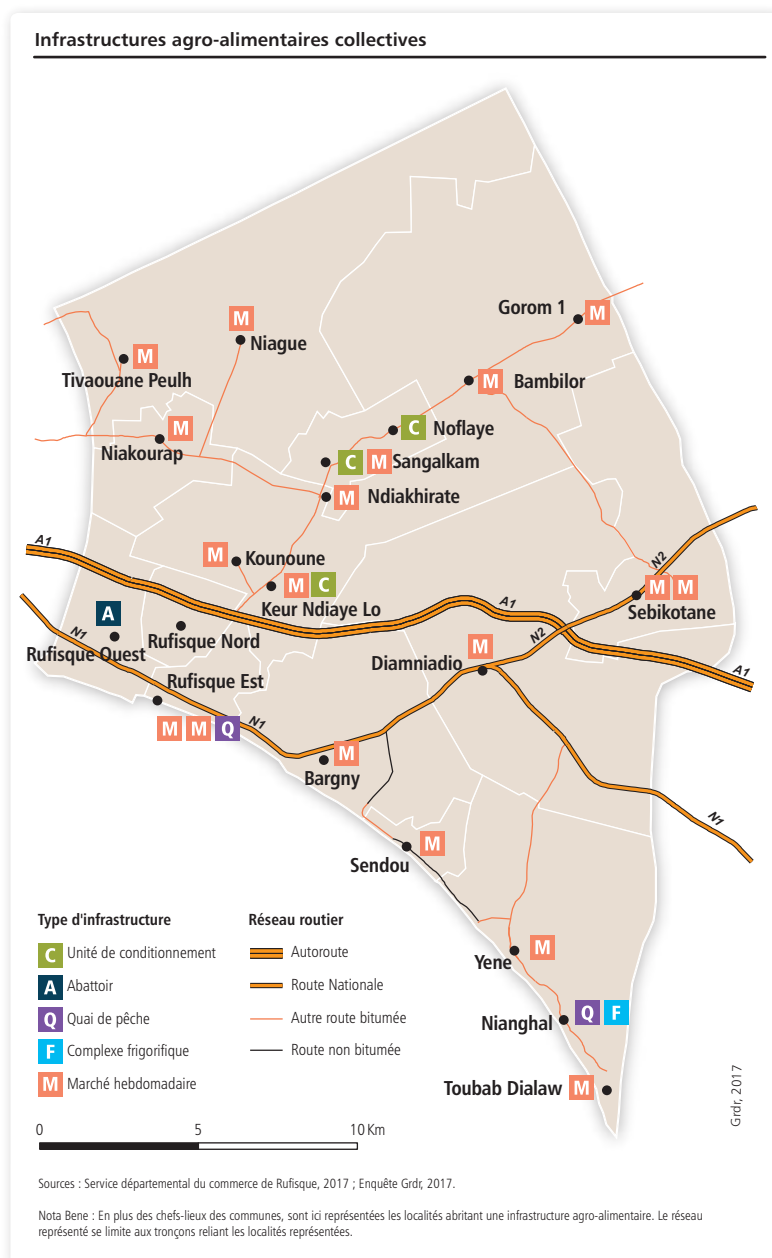
³⁴ Entretien avec Papis Coly, Aviculteur et Secrétaire Général de la Fédération des acteurs de la Filière Avicole (FAFA), le 14 février 2017.

³⁵ Œufs à couvrir.

conflits en raison des nuisances sonores et olfactives générées par une ferme avicole. Beaucoup d'aviculteurs se sont déjà déplacés dans le département de Thiès, encore très rural et aux conditions climatiques sensiblement similaires. Depuis 2010, il n'y a plus d'exploitations semi-industrielles dans le département, ces dernières s'étant délocalisées vers Bayakh. Le départ progressif des aviculteurs risque d'entraîner à moyen terme, une augmentation du coût des poulets du fait de l'éloignement des centres urbains et des coûts de transport.

Un département doté de nombreuses infrastructures agroalimentaires

Au regard du dynamisme agricole du territoire, le département jouit d'un niveau d'infrastructure (route, entrepôts, complexes frigorifiques, abattoir, quais de pêche, marchés,...) et de service (couverture téléphonie mobile, électricité, eau, services bancaires,...) plutôt favorable à l'activité agricole, la transformation agroalimentaire et le commerce. Ces structures collectives sont partagées entre entrepreneurs, de la conservation au le conditionnement (Feltiplex) en passant par l'abattage. A ces infrastructures collectives s'ajoutent de nombreuses infrastructures privées, que les entreprises ont développées en fonction de leur activité (Abattoir de SEDIMA, congélateurs individuels chez les aviculteurs, plumeuses,...).



UNE ACTIVITÉ AGRICOLE À FORT POTENTIEL ÉCONOMIQUE MAIS PEU VALORISÉE

Les entretiens réalisés auprès de plusieurs exploitants agricoles du département de Rufisque ont permis de rendre compte des résultats économiques de leurs exploitations.

De manière générale, il ressort que les exploitants tirent des revenus leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille. Ces revenus diffèrent en fonction des zones de production, de la taille de l'exploitation, des investissements effectués et des productions choisies.

Il ressort également de l'analyse économique de plusieurs exploitations que l'aviculture engendre plus de charges que le maraîchage intensif : l'activité est donc moins rentable. Et ce d'autant plus que le risque de maladies et de mortalité est élevé.

L'arboriculture, en particulier la production de mangues, s'avère particulièrement rentable. Beaucoup d'agriculteurs se sont convertis dans la production de la mangue en raison de l'augmentation de la demande des exportateurs et de l'importance des bénéfices générés.

L'accès à l'eau est un élément essentiel pour les exploitants maraîchers. Ceux qui utilisent l'eau de la SDE sont fortement pénalisés en raison de son prix mais aussi de sa disponibilité. Malgré cela, de nombreuses exploitations situées sur le site de Lendeng ont des chiffres d'affaires élevés. Une étude menée exclusivement sur le site de Lendeng estime le revenu mensuel à 86 503 FCFA/mois, soit deux fois plus que le salaire minimum en vigueur au Sénégal³⁶.

Exemple de bilan d'une exploitation horticole de 3 ha à Gorom (en FCFA)

Spéculation	Production En kg	Recettes	Dépenses				Revenus
			Intrants	Entretien	Divers	Main d'œuvre	
Chou	1 000	700 000	125 000				
Piment	750	1 125 000	145 000	90 000	213 000	315 000	
Citron	7 200	1 080 000	30 000	75 000	145 000		
Mangue	2 500	750 000	80 000	75 000			
	10 450	3 655 000	380 000	240 000	358 833	315 000	2 361 167

Source : Abou Ba, enquêtes de terrain 2016.

Exemple de bilan d'une exploitation mixte de 3 ha à Keur Daouda Sarr (en FCFA)

Spéculation	Production En kg et unité	Recettes	Dépenses				Revenus
			Intrants	Entretien	Divers	Main d'œuvre	
Oignons	4 000	2 000 000	340 000	50 000	12 000	120 000	
Mangue	1 200	360 000	108 000	30 000	105 000		
Poulets	429	1 072 500	518 000		126 986		
		3 432 500	966 000	80 000	243 986		2 022 514

Source : Abou Ba, enquêtes de terrain 2016.

Exemple de bilan d'une exploitation horticole de 0,15 ha à Lendeng

Spéculation	Production En kg	Recettes	Dépenses				Revenus
			Intrants	Entretien	Divers	Main d'œuvre	
Carotte	2 640	660 000	198 000		50 000		
Oignons	5 500	825 000	195 000		255 000*	62 500	
Poivron	630	472 500	155 000		19 500	90 000	
	8 770	1 957 500	548 000	80 000	324 500	152 500	932 500

* Consommation d'eau.

Source : Abou Ba, enquêtes de terrain 2016.

Toutefois, de nombreux exploitants soulignent leur faible capacité d'investissement et affirment que leur exploitation pourrait être beaucoup plus performante s'ils bénéficiaient d'un accès au financement pour investir.

« *Moi je n'ai que ces deux exploitations (de 3 et 2 ha) mais je préfère les exploiter que les vendre car je suis sûr que si j'exploite tous les champs convenablement je m'en sortirai et mes enfants pourront poursuivre la production, mais j'ai pas les moyens.* »

Exploitant à Bambilor

Un secteur peu attractif pour les jeunes

Sur les 50 chefs d'exploitations interrogés à Rufisque, la moyenne d'âge est de 54 ans avec des disparités importantes en fonction des communes. La moyenne est de 46 ans à Rufisque ville et de 62 ans dans la commune de Yene³⁷.

De manière générale, les jeunes n'ont pas une bonne image de l'agriculture qui est considérée comme une activité de pauvres. Les enfants des chefs d'exploitation qui constituaient autrefois la main d'œuvre nécessaire aux travaux des champs sont remplacés par des *sourgha*³⁸.

37 Cicodev, 2011.

38 Employé en milieu rural. Il s'agit en général de la main d'œuvre agricole.

Lorsque le chef d'exploitation disparaît, nombreux sont les enfants qui préfèrent vendre les terres pour se consacrer à une autre activité. La plupart des exploitants interrogés ne pensent pas que leurs enfants reprendront l'exploitation.

Au niveau de l'agriculture d'exportation, la situation est un peu différente. Les jeunes sont nombreux dans la cueillette des fruits et légumes mais il s'agit pour eux d'une activité d'appoint en attendant de trouver autre chose. Ce sont essentiellement des natifs qui ont grandi dans les vergers et qui récoltent les mangues pendant les vacances. Un cueilleur de mangues gagne 2500 FCFA/jour, un contrôleur qualité 4000 FCFA/j, un superviseur 5000 FCFA/j. Les récolteurs de haricots verts sont payés à la tâche.

« *Dans l'ensemble des villages de la zone vous ne trouverez que des personnes âgées parce que les jeunes sont partis en ville par manque de travail et de capital pour investir dans les champs. Regardez cette exploitation, si j'avais un capital important, tous mes enfants pourraient travailler avec moi ici et gagner convenablement leur vie sans avoir besoin d'aller en ville.* »

Chef d'exploitation à Gorom 1 (Bambilor).

VERS UNE « MODERNISATION » DE L'AGRICULTURE RUFISQUOISE

Un recours systématique à une main d'œuvre agricole salariée

« La main d'œuvre familiale n'existe presque plus, personnellement ma famille vient souvent dans l'exploitation, mais elle ne s'occupe pas d'importants travaux, car elle n'a même plus le savoir-faire nécessaire. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui pour tous les travaux champêtres, il faut payer de la main d'œuvre soit temporaire ou fixe. Par exemple pour les semis et les récoltes je fais appel à de la main d'œuvre externe temporaire. Le reste des travaux je m'en occupe avec le sourgha fixe et souvent certains amis m'aident ».

Producteur de Gorom 1 (Bambilor)

Les exploitations agricoles et leurs systèmes de production ont connu de nombreuses évolutions, notamment en matière de mobilisation de la force de travail. Avant les années 1980, la main-d'œuvre des exploitations était essentiellement familiale (préparation du sol et semis). La main-d'œuvre externe n'intervenait qu'occasionnellement, pendant les phases de récolte, sous forme de groupe d'entraide et exceptionnellement d'un salarié. Le recours à la main d'œuvre salariée est aujourd'hui courant, voire même incontournable au regard des systèmes de culture, du contexte urbain et du manque de main-d'œuvre qualifiée dans la cellule familiale. L'activité agricole est aujourd'hui pourvoyeuse de nombreux emplois. A titre d'exemple, la zone de Lendeng (56 ha) génère à elle seule 2 000 emplois directs et indirects. Les sourgha qui sont des employés temporaires ou permanents, sont payés entre 35 000 et 80 000 FCFA par mois. Ils sont généralement hébergés et parfois nourris par l'exploitant.

Une intensification en équipements et intrants

Les pratiques des exploitations agricoles se sont transformées : la mécanisation s'impose de plus en plus dans les travaux de préparation du sol et dans l'irrigation (tracteurs, motopompes, mini-forages, goutte à goutte,...). Aujourd'hui, le mode d'irrigation par aspersion est un des plus utilisés dans le département de Rufisque du fait des contraintes liées à l'eau.

Nombreux sont les maraîchers qui louent un tracteur pour labourer leur champ. La location coûte entre 100 et 120 000 FCFA par hectare.



Des subventions pour les engrais sont distribuées aux exploitations agricoles par les services de l'Etat (aux gros producteurs ou aux fédérations qui les redistribuent à leur tour). Les exploitants de Rufisque sont dotés de manière conséquente en engrais et bénéficient des recommandations de services de l'Etat pour la formulation des engrais, les dosages, etc.

Par ailleurs, les producteurs maraîchers ou arboricoles ont de plus en plus recours aux intrants d'origine organique pour améliorer la qualité des terres de leur exploitation : fientes de volailles, crottins de chevaux et d'ovins, bouses de vaches, farine de poisson et coques d'arachide sont généralement utilisés comme un fertilisant de fond ou comme engrais d'appoint, en cours de culture. L'utilisation de la matière organique n'est pas homogène dans le département ; elle est beaucoup plus utilisée par les producteurs de Lendeng qu'ailleurs. Le compostage est en revanche peu développé, à l'exception de quelques exploitants formés par la FAO à la gestion intégrée de la production et des prédateurs. La Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes (FPMN) dispose d'une unité de fabrication de compost financée par la coopération belge.

« Avant on travaillait de manière manuelle à tous les niveaux des travaux de l'exploitation. D'abord, pour l'irrigation on est parti des céanes aux motopompes électriques actuelles en passant par les puits à poulie et les motopompes à carburant. Ensuite sur la préparation du sol j'ai maintenant recours au service d'un tracteur pour faire le labour qu'on faisait de manière manuelle du temps de mon père. Enfin pour lutter contre les attaques et les mauvaises herbes, j'utilise des pesticides et des herbicides qui me permettent de protéger mes productions. »

Producteur de Sangalkam



Un recours encore important aux pesticides mais en voie de réduction

L'utilisation des pesticides est une pratique très ancienne dans la grande région des Niayes. Elle est considérée par les exploitants comme étant nécessaire en raison de l'augmentation des maladies dans les cultures et de l'intensification de la production. Les plus utilisés sont les organophosphorés, les pyréthrinoides, les carbamates et les organochlorés. La production agricole du département de Rufisque n'est pas épargnée mais les exploitants sont plus sensibles aux impacts de leurs pratiques sur l'environnement et la santé. Ils utilisent davantage de matières organiques pour remplacer les pesticides chimiques.

Les exploitants du département de Rufisque, sont formés à l'utilisation des pesticides. La formation des exploitants permet de garantir un usage raisonné, surtout dans un contexte de modernisation et d'intensification de la production.

Ainsi, des tests de résidus de pesticides ont été réalisés³⁹ sur des choux, aubergines, navets et salade provenant de la zone de production maraîchère de Lendeng. Les légumes ne présentent pas de résidus de pesticides au-delà des normes en vigueur, à l'exception de la salade (Dicofol -0,04µg/g).

DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

De nombreuses études ont démontré que ce sont les exploitations familiales qui contribuent le plus à la sécurité alimentaire et qui font vivre le plus de personnes. Pourtant, elles sont peu prises en compte dans les stratégies de développement du secteur agricole. Malgré le fort potentiel agricole du département, le développement des exploitations familiales est freiné par plusieurs contraintes.

Le manque d'accès à l'eau : un facteur limitant l'activité agricole

Après l'insécurité foncière, l'accès à l'eau constitue un problème majeur pour les exploitants agricoles du département. Il n'y a presque plus de céanes dans le département ou celles-ci sont asséchées et il est interdit de construire des forages sur une partie du territoire (axe Rufisque, Sebiponty, Keur Ndiaye Lo) en raison de la remontée du biseau salé. Dans cette zone, les maraîchers sont donc contraints d'utiliser l'eau distribuée par la SDE, destinée à la consommation des ménages. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population dakaroise, la SDE impose des quotas aux maraîchers et une facturation spécifique. Cela impacte fortement le fonctionnement et la rentabilité

agricole et économique de l'exploitation. Nombreux sont les exploitants qui ont vendu leurs terres en raison du prix élevé de l'eau et des quotas imposés par le SDE.

La convention signée en juin 2017 pour la remise en marche des forages de Thiaroye et Beer Thialagne devrait permettre de résoudre en partie ce problème. L'exploitation des 16 forages permettra aux maraîchers d'avoir accès à une eau moins chère que celle vendue actuellement par la SDE et de disposer de quantités plus importantes.

Sur le reste du territoire, l'accès à l'eau nécessite souvent la réalisation d'ouvrages onéreux (puits profonds, forages) que les exploitants ne peuvent prendre en charge.

Un besoin d'encadrement pour une agriculture plus productive et durable

Les discours récurrents sur le développement des exploitations familiales portent sur l'intensification des modes de production. Aujourd'hui, avec la réduction des espaces agricoles, les exploitants doivent produire plus

39 Laboratoire CERES Locustox, Analyses datées du 14/09/2017.



sur des superficies moindres. Le défi de l'augmentation de la productivité peut être relevé à condition que les exploitants puissent disposer d'équipements et de savoir-faire leur permettant d'adapter leurs pratiques pour devenir plus performants. Ce changement des modes de production ne peut se faire sans un appui conséquent en termes de formation, de suivi et de mise à disposition d'intrants. Toutefois, l'encadrement tend à disparaître faute d'engagement de l'Etat dans ce domaine. Par ailleurs, les horticulteurs ne bénéficient d'aucune aide pour acquérir du matériel de pointe et obtenir ainsi de meilleurs rendements.

Les exploitants ont également besoin d'être mieux accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques vers des modes de production plus durables. Des formations sur l'utilisation des pesticides mais aussi sur les alternatives existantes (compost, engrais organique, pesticides naturels) devraient être dispensées auprès de tous les producteurs de la région.

Prix de l'eau vendue par la SDE⁴⁰

Bases de calcul	Tarifs (TTC/m3)
Maraîchers	
Jusqu'au quota journalier accordé	113,37 FCFA
Entre le quota et le double du quota	507,84 FCFA
Supérieur au double du quota	788,67 FCFA
Maraîchers	
Tranche sociale (0 à 20 m³/bimestre)	191,32 FCFA
Tranche pleine (21 à 40 m³/bimestre)	629,88 FCFA
Tranche dissuasive (plus de 40 m³/bimestre)	788,67 FCFA

Source : SDE d'après CICODEV, 2017.

L'accès au financement : un enjeu capital pour le développement de l'activité

« Si on n'a pas les moyens aujourd'hui on ne peut faire de l'agriculture car ça demande beaucoup de capital ».

Exploitant à Bambilor

L'impossibilité pour la grande majorité des exploitants familiaux d'accéder à différentes formes de financement limite considérablement le développement de leur exploitation. En effet, ils ne disposent pas des ressources financières pour acquérir du matériel et des équipements, investir dans le développement de l'activité et adopter des innovations leur permettant d'augmenter leur productivité. Ainsi, nombreux sont les producteurs qui ne valorisent pas leur exploitation de manière optimale ou qui ne peuvent diversifier leur activité faute de moyens.

Cet accès au financement est d'autant plus limité que beaucoup d'exploitants n'ont pas de titres de propriété. Ils ne peuvent donc pas mettre leurs terres en caution afin de disposer de crédits auprès des institutions financières.

40 Cicodev, 2017.

UN SECTEUR AGROALIMENTAIRE À ADAPTER ET DÉVELOPPER

La transformation des produits agricoles occupe une place importante dans l'économie locale et nationale. Tous les ménages consomment et achètent des produits locaux transformés de façon artisanale ou semi industrielle. Le secteur de la transformation participe à la sécurité alimentaire des ménages et constitue une source de revenus pour de nombreuses femmes.

Le département de Rufisque joue un rôle stratégique dans ce secteur. Il dispose d'une production horticole, avicole et halieutique importante et sa position en périphérie de l'agglomération dakaroise lui offre d'importantes potentialités de développement.

UNE TRANSFORMATION MAJORITAIREMENT ARTISANALE QUI MOBILISE UN GRAND NOMBRE DE FEMMES

Le département compte un grand nombre de GIE et groupements de femmes qui s'activent dans la transformation. Seuls 15 GIE sont recensés par le service du développement communautaire mais les groupements formels ou informels sont en réalité beaucoup plus nombreux. En effet, de nombreux groupements ne déclarent pas leurs activités au niveau des services compétents afin d'échapper aux impôts ou parce qu'ils ne répondent pas aux normes d'hygiène. On estime que 70% des produits consommés sont issus de structures non déclarées⁴¹.

Une enquête réalisée fin 2016 auprès de ces 15 GIE montre que ces groupements se sont constitués afin de valoriser une activité quotidienne, traditionnellement féminine, en une activité génératrice de revenus. 99% des membres de ces groupements sont des femmes. En revanche, il semble que le secteur soit peu attractif pour les jeunes qui ne représentent que 8,6% des personnes mobilisées pour la transformation au sein des GIE enquêtés.

Si les groupements mobilisent un nombre important de femmes (15 GIE enquêtés comptent 845 membres), celles qui sont réellement actives et vivent entièrement de cette

activité sont peu nombreuses. Pour la majorité, il s'agit d'une activité complémentaire en raison de la fragilité du système et des faibles retombées économiques.

Malgré tout, les $\frac{3}{4}$ des GIE enquêtés affirment pratiquer cette activité toute l'année avec un regain d'activité lors des fêtes religieuses (Tabaski, Ramadan, Pâques, ...), les ménages consommant davantage de céréales transformées surtout le mil lors de ces occasions. Ces périodes de plus forte production sont également l'occasion pour les groupements de mobiliser de nouvelles femmes.

80% des groupements enquêtés disposent d'un lieu pour la transformation, le stockage et conservation des matières premières et des produits finis. En termes d'équipement, il s'agit essentiellement d'unités de transformation manuelles et semi-mécaniques. Bien que la mise en sachet et l'étiquetage apportent une valeur ajoutée aux produits, le conditionnement a souvent un coût trop élevé pour les transformatrices. De ce fait, nombreuses sont les femmes qui vendent leurs produits en vrac dans leur réseau de proximité.

41 Silmang DIOUF, ONG 3D.





UNE OFFRE DE PRODUITS DIVERSIFIÉE

D'une manière générale, les groupements transforment une grande diversité de produits (l'enquête en a dénombré 19). On distingue 4 grandes catégories de matière première :

LES CÉRÉALES LOCALES

maïs, mil transformés sous forme de *thiakry*, *araw*, *sankhal*.

LES FRUITS ET LÉGUMES

il existe une importante fabrication de sirops et jus naturels (mangue, *bouye*, *bissap*, *ditakh*, gingembre, tamarin), dont la matière première ne provient pas nécessairement du département, et dans une moindre mesure de fruits séchés. Les légumes sont peu transformés alors que le potentiel est important du fait de l'importance de la production maraîchère dans le département.

LE POISSON SÉCHÉ ET FUMÉ

La transformation des produits issus de la pêche concerne 8,3% du volume de poissons débarqués enregistrés dans le département, soit une valeur marchande de près de 700 millions de FCFA. Cette activité est pratiquée essentiellement par les femmes de manière individuelle et/ou collective au sein de GIE. A l'exception de l'aire de transformation de Ndépé 2 à Rufisque, les conditions dans lesquelles les femmes pratiquent cette activité sont dans l'ensemble très rudimentaires (absence de lieu dédié, manque d'hygiène).

LE LAIT FRAIS

La production de lait caillé est une activité développée dans le département, notamment par des femmes peulhs de Yene, Diamniadio, Tivaouane Peulh et Sangalkam. Avec la disparition du pastoralisme, les femmes transformatrices utilisent de plus en plus du lait en poudre, notamment en période d'hivernage. D'autres abandonnent cette activité durant la saison des pluies pour commercialiser des mangues sur les axes routiers. On compte 35 laiteries dans le département⁴². Des petites laiteries coexistent avec de grandes fermes qui disposent de systèmes de conservation efficaces et d'une bonne maîtrise de la technique de transformation en produit fini ou semi-fini.

Les groupements s'approvisionnent essentiellement sur le marché local, et parfois dans plusieurs lieux : 87% des membres enquêtés affirment s'approvisionner en matières premières dans le département de Rufisque. Cela s'explique par l'accessibilité et la disponibilité des produits dans le département. Les autres zones d'approvisionnement sont le reste de la région de Dakar (13%) et les autres régions du pays (20%).

La commercialisation s'effectue essentiellement dans la région de Dakar qui constitue une part importante du marché. De plus en plus, certaines structures se professionnalisent et sont tentées par le marché international (13% des transformateurs-commerçants enquêtés).

⁴² Données transmises par le Service de l'élevage du département de Rufisque.



Le réseau des femmes APROVAL, un essai à transformer !

Créé en 2000 et érigé en coopérative en 2005 avec l'appui d'Enda Graf, Aproval est une association qui compte aujourd'hui 25 adhérents environ. Elle est née d'une volonté de femmes transformatrices de se regrouper pour améliorer leur approvisionnement en matière première ainsi que la commercialisation de leurs produits via la mise en place d'un label.

Aproval a donc créé une unité de transformation primaire : le mil y est décortiqué et transformé en farine fine

et commercialisé auprès des unités de transformation. Le coût de la matière première est réduit et stable, le travail allégé et la production est augmentée.

Malgré la pertinence de son projet, la coopérative Aproval a rencontré de nombreuses difficultés : la gestion s'est avérée plus complexe que prévue pour une structure à peine organisée (manque de trésorerie, insuffisante production, poids des charges fixes, engagement des frais de gérance et de local trop en amont, variabilité des coûts des livrai-

sons non anticipée, etc.). Par ailleurs, la commercialisation du mil transformé s'est avérée peu rentable au regard du travail nécessaire à sa préparation. Enfin, les femmes membres de la coopérative souhaitent être proches de leur maison et de leur point de vente.

Malgré les difficultés, le réseau existe toujours et les membres souhaitent faire revivre la coopérative avec l'appui de l'USAID.

LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Les GIE sont confrontés à un certain nombre de contraintes qui fragilisent grandement la filière.

Un des principaux problèmes évoqués par les acteurs de la filière est l'accès à la matière première. Celle-ci n'est pas toujours disponible ou accessible, ce qui ne permet pas aux femmes de pratiquer cette activité toute l'année. En général, les achats ne sont pas organisés, ils s'effectuent de manière ponctuelle en fonction de la demande du marché et des capacités financières des groupements. La mise en réseau des acteurs de la transformation pourrait faciliter l'approvisionnement en matières premières des GIE notamment au travers des achats groupés. La formalisation des relations entre des groupements de producteurs et des transformateurs permet également de garantir un accès facilité aux matières premières.

A l'instar des exploitants agricoles, les femmes transformatrices soulignent le manque d'appui et d'accès aux financements. La plupart des groupements qui s'activent dans la transformation ne sont pas reconnus et n'ont pas bénéficié de formations spécifiques. Les femmes travaillent avec des moyens très rudimentaires et l'hygiène fait souvent défaut,

ce qui peut avoir des effets sur la santé des consommateurs. Le manque d'équipements génère des coûts additionnels (moulin, transport) qui réduisent les marges nettes des transformateurs. La difficulté pour les groupements d'accès aux financements fait qu'ils ne parviennent pas à développer leur activité.

L'absence ou la mauvaise qualité du conditionnement représente également une contrainte dans la mesure où les produits ne peuvent être conservés sur une longue période.

Enfin, la commercialisation des produits transformés constitue un problème majeur de la filière. D'une manière générale, les circuits de commercialisation sont peu organisés : presque la totalité des enquêtes commercialise leurs produits à partir de leur domicile ou du lieu de production. Les groupements privilégient les circuits courts afin de réduire les coûts de transport. Par ailleurs, la concurrence pèse sur le secteur en raison du nombre important d'acteurs proposant des produits de qualité similaire.

Les structures d'appui aux femmes transformatrices

Le département de Rufisque dispose de différentes structures d'appui publiques et associatives qui accompagnent des unités de transformation :

■ **le Service de développement communautaire** est un service déconcentré de l'Etat qui accompagne les organisations de base qui interviennent sur les questions liées aux femmes et à la famille. Il propose des appuis en conseil (formation, appui organisationnel, gestion administrative et financière) aux structures qui en font la demande. 15 groupements de femmes transformatrices ont été appuyés.

■ **le CEDAF de Bambilor**⁴³ a pour objectif d'asseoir une politique de promotion au profit des femmes du département (accompagnement des femmes et jeunes filles dans la formation, l'appui-conseil-orientation, l'insertion et le développement d'activités génératrices de revenus). 14 groupements sont appuyés dans la transformation de fruits, légumes et céréales locales.

■ **le centre AFAO de Gorom.**

L'association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) est une organisation régionale de femmes regroupant 16 pays d'Afrique de l'Ouest. Le centre Gorom 1 a été construit pour servir de cadre d'incubation, de formation et de renforcement des capacités de toutes les femmes des pays membres. Ce centre est composé de 2 unités semi-industrielles de transformation de produits agricoles : une pour la transformation des céréales, une pour la transformation des fruits. Des formations dans le domaine de la transformation d'oléagineux (arachide), de céréales locales (maïs, mil) et de fruits (gingembre, pain de singe) y sont organisées.

Pour aller au-delà des objectifs de formation, un GIE « Takku Seur Liguèye » a été créé pour la transformation de fruits et céréales. Il compte une cinquantaine de membres, formés par le centre. Le GIE produit une grande diversité de produits : *thiakry*, *araw*, *sankhal*, *sougouf*, noix de cajou, pâte d'arachide, jus de *bouye*, *bissap*,

gingembre, tamarin et mangue. Les produits sont commercialisés sur les marchés de la région de Dakar et le GIE répond également à des commandes d'associations ou de privés.

Bien que le centre dispose d'équipements importants, il n'est pas utilisé de manière optimale et fonctionne à bas régime. Les principaux problèmes auxquels il est confronté sont la faiblesse des commandes et les prix de vente qui ne permettent pas de dégager une marge suffisante.

■ **l'ONG 3D** qui accompagne des initiatives de transformation sur le département de Rufisque (mise en place d'un complexe de transformation, appui à la structuration en GIE et à l'organisation de toutes les étapes, de l'approvisionnement en matière première de qualité à l'espace de conditionnement et de vente). Un accompagnement dans la recherche de marchés est également proposé. Une plateforme commerciale a d'ailleurs été instaurée pour que les groupements échangent ou achètent directement aux producteurs.

UNE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE EN DÉVELOPPEMENT

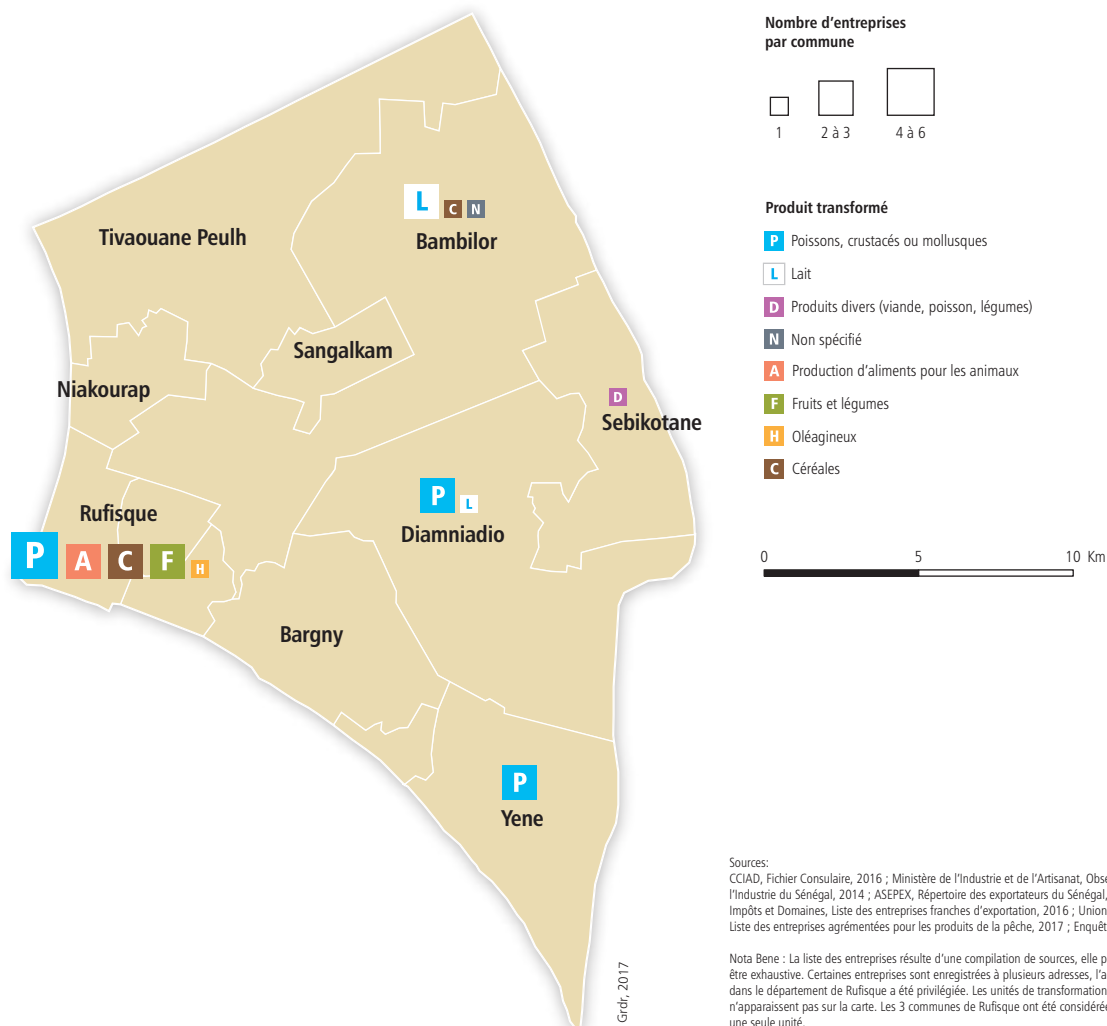
En plus d'un réseau de transformateurs artisanaux, le département de Rufisque compte un certain nombre de grandes entreprises travaillant dans la transformation des produits agricoles et halieutiques. Le croisement de différentes sources a permis de recenser 26 sociétés. Ces entreprises rayonnent à l'échelle nationale et internationale. En lien avec le développement de l'exportation des produits agricoles au Sénégal, un grand nombre d'entre elles sont d'ailleurs référencées par l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations.

Sans surprise, les entreprises de l'agroalimentaire du département pratiquent la transformation et la conservation des légumes et fruits ainsi que la transformation des produits halieutiques. Quelques entreprises s'investissent également dans la transformation de produits laitiers.

Au regard des changements sociétaux (urbanisation, travail des femmes, évolution des habitudes alimentaires), le secteur de la transformation agroindustrielle devrait s'étendre dans les années à venir. Le développement économique du département, la création du pôle de Diamniadio et l'aménagement de nouvelles infrastructures encourageront sans doute, de nombreuses entreprises agroalimentaires à s'implanter sur le territoire. Un projet de création d'une pépinière d'entreprises spécialisées dans ce secteur est d'ailleurs à l'étude.

⁴³ Le Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme est également sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre.

Entreprises transformation agro-alimentaire



CONCLUSION

Le secteur de la transformation agroalimentaire dispose d'un potentiel de développement considérable et demeure largement sous exploité. Si on considère les pertes post récolte, on se rend compte qu'il existe un créneau de transformation de ces produits qui est encore très peu valorisé. Le Sénégal est fortement engagé dans l'appui au secteur agricole et de nombreux programmes sont mis en œuvre pour accroître la production. Toutefois, pour donner des résultats positifs et créer une valeur ajoutée, ces programmes devraient être associés à une politique d'appui au secteur de la transformation.

La transformation des produits locaux est assurée essentiellement par de petits groupements qui

travaillent dans l'informel sans appui. Il convient donc d'appuyer ces groupements afin qu'ils puissent être reconnus et travailler dans de meilleures conditions.

La transformation de produits agricoles peut être rentable, si elle est planifiée et si l'ensemble des maillons de la chaîne sont pris en compte : qualité, technologie, formation, disponibilité et anticipation du marché des matières premières, conservation/stockage, marketing. Cela implique une volonté politique se traduisant par différents appuis à l'ensemble des filières depuis l'approvisionnement en matière première jusqu'à la commercialisation des produits.

UNE DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES À ORGANISER

La distribution des produits alimentaires est assurée par un réseau de commerçants dense (importateurs, grossistes, semi-grossistes et détaillants) qui commercialisent leurs produits dans les boutiques et sur les marchés du département. Le secteur de la distribution dans le département comme dans le reste du pays se caractérise par le poids de l'informel. De nombreuses activités et

acteurs échappent totalement à la réglementation, ce qui pose des problèmes en termes de fiscalité mais aussi de contrôle sanitaire des aliments commercialisés. Par ailleurs, les différents acteurs de la chaîne de distribution interviennent de manière spontanée sans qu'il y ait de liens formalisés entre eux.

LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX COMPREND DE NOMBREUX ACTEURS

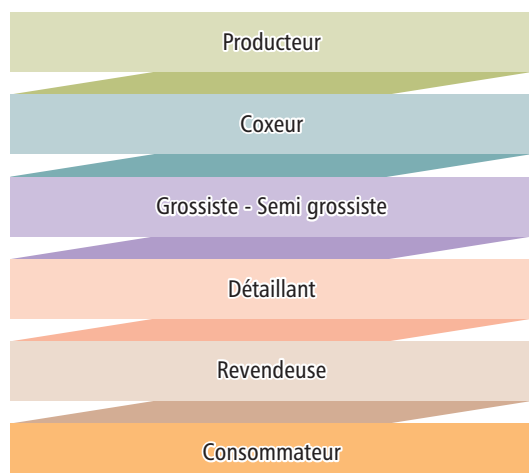
Le système de distribution des produits horticoles s'articule autour de différents acteurs : les producteurs, les rabatteurs (coxeur), les grossistes et semi grossistes (*bana bana*) et les détaillants.

En fonction de la taille et du type d'exploitation agricole, les producteurs vendent soit directement sur les marchés soit à des *bana bana* qui viennent acheter les produits au niveau des champs et les revendent sur les principaux marchés (Rufisque, Thiaroye, Kermel, Castor). Lorsqu'ils vendent au marché, les producteurs passent par un coxeur qui se charge de trouver des grossistes ou des semi grossistes pour acheter leur marchandise. Celui-ci reçoit en général une prime de 500 FCFA par sac vendu. Plus la production locale est forte, plus les producteurs sont dépendants des coxeurs. Durant l'hivernage où la demande en légumes est bien supérieure à l'offre, ce sont les *bana bana* qui vont chercher les produits directement au niveau des champs. Certains *bana bana* font des avances aux producteurs afin d'avoir l'exclusivité sur la production. Ils viennent ensuite faire eux même la récolte. De manière générale, les commerçants sont beaucoup plus organisés que les producteurs si bien que ce sont eux qui fixent les prix au détriment des producteurs. L'importance des intermédiaires dans la chaîne de distribution contribue également à faire monter les prix.

La commercialisation des produits horticoles se heurte à l'irrégularité de la production et à une très forte variation des prix au cours de l'année. La saison de forte production maraîchère s'étend de décembre à mai. Durant cette période, les légumes inondent les marchés entraînant une concurrence très forte et une chute des prix. En revanche, durant l'hivernage, la production locale est très faible et peu diversifiée si bien que les marchés sont approvisionnés en produits importés provenant du Maroc et d'Europe. Les produits du Maroc (en particulier les mandarines, carottes, poivrons, tomates) sont de plus en plus présents sur les marchés de la région, y compris en périodes de production. Ils sont transportés dans des camions frigorifiques en quelques heures et vendus à des prix souvent plus faibles que les produits locaux. Par ailleurs, le manque d'infrastructures et de techniques de conservation des produits horticoles ne permet pas d'allonger la période de mise en vente de ces produits sur le marché.

Grâce aux NTIC, des initiatives se sont développées pour appuyer les producteurs dans la commercialisation de leurs produits. Des applications proposent un service d'information sur les prix des produits agricoles disponibles sur les marchés urbains. C'est le cas du système Monobi ou encore MLouma.

Chaîne de distribution des produits horticoles



Les prix du marché en temps réel

Dans le cadre de sa politique de RSE, Sonatel a choisi d'apporter sa contribution au développement de l'agriculture, axe majeur du Plan Sénégal Emergent. Le service de marché mobile des acteurs du monde agricole MLouma (#112#1#), développé par Sonatel et Amandjine Consulting, a pour objectif de connecter et fournir des informations agricoles fiables aux producteurs et aux industries agro-alimentaires en temps réel.

Il permet de connaître les prix des denrées et produits sur les marchés et loulmas du Sénégal (pour la région de Dakar : Castor, Kermel, Gueule Tapée et Thiaroye) et de mettre en relation, simplement et de manière sécurisée, producteurs et acheteurs potentiels. Sonatel devrait déployer cette offre dans la zone agricole de Rufisque.



En ce qui concerne la filière avicole, ce sont généralement les commerçants qui viennent s'approvisionner directement au niveau des plumeuses. La SEDIMA qui a lancé un abattoir à grande échelle commercialise ses poulets congelés dans les supermarchés de Dakar.

Pour les produits issus de l'élevage, l'abattoir de Rufisque réceptionne des animaux de la sous-région, la viande est ensuite écoulee dans le département et dans le reste de la région. La production de lait frais et caillé est généralement vendue le long des routes alors que les produits dérivés sont commercialisés dans les supérettes et supermarchés de la région.

On note de manière générale un faible regroupement des acteurs d'une même filière pour assurer la commercialisation des produits. Chaque producteur gère la commercialisation de ses produits et les acteurs semblent réticents à toute forme d'organisation collective. La situation est un peu différente dans le secteur de la pêche où les différents acteurs (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, grossistes, revendeuses) s'organisent en petits groupes solidaires.

Ainsi, les produits alimentaires provenant du département de Rufisque sont commercialisés essentiellement dans le département et dans le reste de la région de Dakar. Quelques produits approvisionnent les marchés de la sous-région.

LES MARCHÉS SONT LES PRINCIPAUX LIEUX D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le département compte 18 marchés permanents recensés par le Service départemental du Commerce. Ils sont localisés dans les principales villes et bourgs ruraux du département. Ces marchés permanents assurent la distribution des produits alimentaires essentiellement (à l'exception des grands marchés urbains qui concernent une grande diversité de produits). 5 loumas s'installent une fois par semaine dans différentes villes du département. Les commerçants des loumas vendent essentiellement des vêtements (neufs ou fripes), tissus et accessoires.

Le rôle du marché central de Rufisque

Le marché central de Rufisque, situé dans la commune de Rufisque Est, est un maillon important du circuit de distribution des produits alimentaires dans le département, en particulier des denrées périssables. Les produits sont commercialisés en gros, demi-gros et au détail. C'est sur ce marché que s'approvisionne une grande partie des commerçants du reste du département (Sangalkam, Yene, vendeuses des quartiers de Rufisque...).

Le marché s'organise autour d'îlots spécialisés sur un type de produit : légumes, *guedj*, poissons frais, viande, volaille, tissus, vêtements et accessoires... A travers les îlots, de nombreux vendeurs ambulants proposent également des produits. On estime qu'entre 4 000 et 5 000 commerçants travaillent dans le marché central dont 1 000 commercialisent du poisson et 1 000 des légumes. Le marché est en activité dès 4h du matin et jusqu'à 18h environ.

L'îlot réservé au marché aux légumes compte entre 400 et 500 commerçants. Chaque vendeur a environ 1m² voire 2m², sur une toile au sol pour étaler ses produits. Les emplacements se transmettent depuis plusieurs générations et sont tous occupés.

Les débarquements des fruits et légumes se font le long de l'ancien bâtiment en pierre par camionnette ou par charrette. Les rues adjacentes sont également mobilisées pour les débarquements et stockage des oignons et pommes de terre. Des magasins de stockage sont disséminés dans le marché pour permettre aux vendeurs de stocker la marchandise d'un jour sur l'autre. Certains ont des petits frigos individuels.

Le marché propose une grande diversité de produits horticoles. Les commerçants se distinguent par la diversité des légumes et la quantité. Certains proposent une grande diversité de spéculations (plus d'une dizaine), d'autres sont spécialisés dans une ou deux spéculations (pour le piment notamment). Une grande partie des vendeurs s'approvisionnent directement sur le marché, certains en très petites quantités⁴⁴.

Le marché central est géré par la commune de Rufisque Est. Toutefois, les taxes prélevées auprès des commerçants sont réparties entre la ville de Rufisque qui récupère les taxes au niveau des boutiques et la Mairie de Rufisque Est qui collecte la taxe des vendeurs sur table (100 FCFA/jour).

Le Marché central se rafraîchi !

Madiaga Glace SARL s'est installé en décembre 2016 et propose dans la halle du marché au poisson 2 chambres froides pour la conservation du poisson. Une troisième sera mise en place en août 2017 pour accueillir la viande et les légumes. Le service est ouvert de 6h à 22h et propose la location pour une période de 12h d'un espace de congélation ou de réfrigération. La tarification est effectuée en fonction du nombre et de la taille des caisses. Après à peine 6 mois de fonctionnement, la société compte 200 clients par jour environ et mobilise une équipe de 12 personnes.

⁴⁴ Certaines vendeuses proposent une petite quantité de marchandise (2-3 kg au total) qu'un commerçant voisin leur a prêté, la vendent et lui règlent à la fin de la journée.



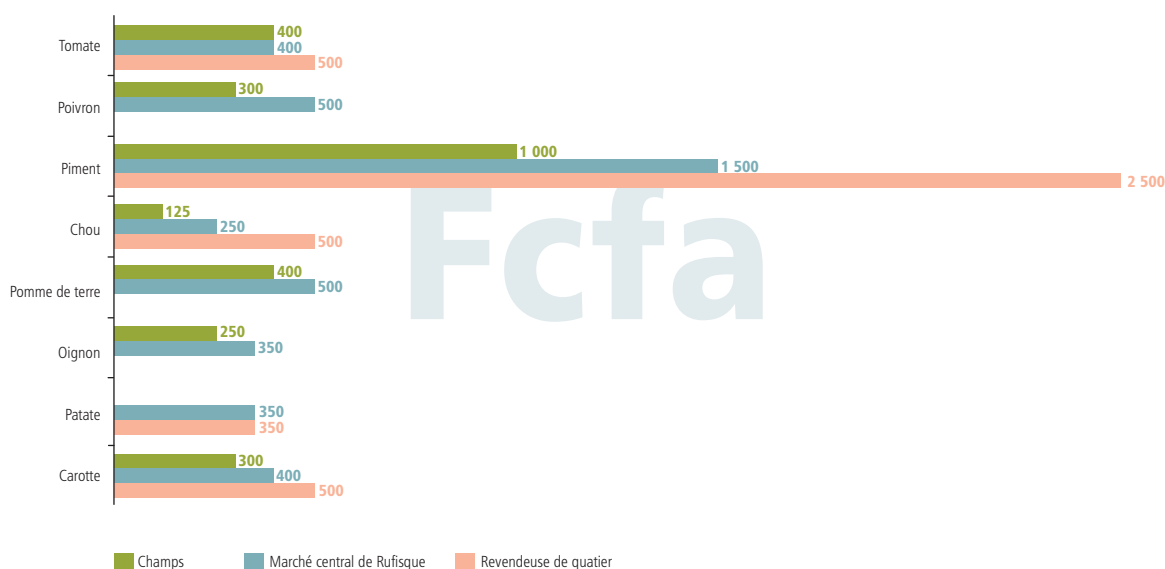
LE RÉSEAU DES BOUTIQUES DE QUARTIER CONSTITUE LE PRINCIPAL CIRCUIT DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

À côté des marchés, les boutiques alimentaires constituent les principaux lieux dans lesquels les ménages s'approvisionnent en produits alimentaires. On y trouve tous les produits de première nécessité : riz, huile, pain, sucre, lait en poudre, concentré de tomate, condiments et aussi des oignons et des pommes de terre. Ces boutiques sont approvisionnées par des grossistes. Le Service départemental du Commerce a recensé 35 grands distributeurs (tous produits confondus) dont les $\frac{3}{4}$ dans la ville de Rufisque.

Dans les quartiers, des femmes vendent également des produits au micro-détail sur table ou dans des kiosques. On y trouve tous les légumes et condiments nécessaires à la préparation des plats locaux. Ces points de vente sont nombreux en raison de leur praticité mais aussi du faible pouvoir d'achat des ménages qui ne leur permet pas d'acheter les aliments en quantité importante. En fonction du nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, les prix peuvent évoluer du simple au double.

En parallèle de ce réseau de distribution traditionnel, se développent des formes de distribution plus modernes tels que les supérettes et mini-marchés. Ces espaces, initialement localisés dans les stations-services, se développent dans les nouveaux quartiers résidentiels et le long des routes principales. Ces superettes vendent généralement peu de produits frais à l'exception des laitages et charcuterie. Elles sont le signe de nouveaux comportements des ménages en matière de mode d'approvisionnement et de l'extension de la classe moyenne. A noter qu'il n'existe pas encore de supermarchés dans le département. Toutefois, l'aménagement du pôle urbain de Diamniadio et la modernisation de la ville de Rufisque associés à la politique d'implantation massive de quelques grands groupes comme Auchan et City Dia, devraient conduire à leur développement dans les années à venir.

Evolution des prix des produits agricoles du champ à l'assiette



DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES À DIAMNIADIO DEVRAIENT RÉVOLUTIONNER LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le pôle urbain de Diamniadio prévoit d'accueillir un futur Marché d'Intérêt National (MIN) et une gare de gros porteurs. Ce projet est prévu depuis plus de 10 ans et a été repris par le Plan Sénégal Emergent afin de doter le Sénégal d'une infrastructure visant au stockage, à la conservation et à la distribution en gros des produits agricoles, horticoles et laitiers.

Le MIN a pour objectif de regrouper sur un même lieu l'offre des grossistes (producteurs ou prestataires de services) et la demande (les acheteurs) dans le secteur de l'alimentaire et de l'horticulture. Ce lieu de négoce devrait faciliter l'animation de la concurrence de ces secteurs économiques et contribuer à la sécurité alimentaire des populations⁴⁵.

Le Sénégal ne compte à ce jour aucune infrastructure de cette envergure. Le projet s'est inspiré des marchés de gros de Rungis (France) et de Bursa (Turquie). Situé au croisement du chemin de fer, de l'autoroute et de la Route Nationale RN1, il prévoit une surface bâtie d'environ 50 000m² et comportera des magasins et des aires de stockage avec des chambres froides intégrées. Ce projet devrait générer 2 500 emplois. Les travaux ont été engagés en mai 2016 et la livraison est prévue pour mars 2018.

Le MIN est accompagné d'une Gare des Gros Porteurs afin d'améliorer le transport des marchandises. Sur une superficie de 9 ha, la Gare de Gros Porteurs comprendra un parking (186 places dont les ¾ pour camions gros-porteurs) et une plateforme de chargement et déchargement. En outre, il est prévu un bâtiment administratif, une station de maintenance, deux hangars dont un réfrigéré et des bâtiments techniques.

Les transporteurs rencontrent de grandes difficultés en matière de circulation et de stationnement dans l'agglomération de Dakar. Localisée à Diamniadio, cette gare évitera aux transporteurs d'occuper la voie publique et permettra une meilleure conservation des produits périssables. Ce projet devrait générer une centaine d'emplois.

Ces deux projets majeurs devraient révolutionner le secteur agro-industriel, commercial et logistique. Ils devraient assurer un lien entre producteurs et marchés de distribution et proposer hygiène et sécurité sanitaire dans la chaîne de commercialisation des produits alimentaires. En décongestionnant Dakar d'une partie du trafic de marchandises, ils vont renforcer la position de carrefour commercial du département de Rufisque.

45 Chambre de Commerce d'Industrie d'Agriculture de Dakar, Bulletin d'Information Economique n°996 du 1^{er} au 15 juin 2016, Projets à Diamniadio : Le Marché d'Intérêt National et la Gare des Gros Porteurs lancés.



CONCLUSION : VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE

Le système alimentaire du département de Rufisque a connu de nombreuses évolutions ces 40 dernières années. Il se caractérise aujourd'hui par des modèles alimentaires variés combinant la consommation de produits locaux et de produits importés et par un accès difficile aux produits alimentaires, d'autant plus que le pouvoir d'achat des ménages est faible. Les exploitations agro-halio-sylvo-pastorales se sont diversifiées. Elles dynamisent l'économie du département en travail et en capital. Elles alimentent les marchés nationaux et même internationaux. Enfin, la transformation agroalimentaire contribue à élargir l'offre alimentaire et constitue un secteur économique important.

Parallèlement, le département fait face à une forte pression démographique, immobilière et foncière. Il est le théâtre de nombreux projets d'envergure nationale, voire internationale. Dans ce contexte, les exploitations agricoles familiales, qui pour la majorité n'ont pas un accès sécurisé à la terre, sont de plus en plus vulnérables.

L'analyse du système alimentaire du département de Rufisque soulève donc plusieurs questions.

QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE RUFISQUE ?

Le département de Rufisque est en pleine mutation. Il fait désormais partie des territoires où se concentrent les grands projets de l'Etat sénégalais. Alors même que le gouvernement affirme sa volonté de préserver la zone des Niayes, les espaces agricoles disparaissent au profit d'espaces construits. De nombreux exploitants agricoles se sont déjà délocalisés ou reconvertis. Dans ce contexte, comment protéger le potentiel agricole du département de Rufisque ? Quelles sont les marges de négociation

pour préserver certains espaces stratégiques et sécuriser des exploitations familiales, pourvoyeuses d'emplois, de revenus et de produits agricoles dans ce territoire périurbain ?

Les documents de planification existent (comme le PDU Dakar à l'horizon 2035), les volontés politiques sont affichées, comment garantir l'application et l'appropriation au niveau local de ces ambitions ? Quel rôle peuvent jouer les collectivités locales ?

QUEL TYPE D'AGRICULTURE PROMOUVOIR ?

S'il s'agit de maintenir et de préserver une activité agricole dans le département de Rufisque, il est nécessaire de s'interroger sur le type d'agriculture à promouvoir. Faut-il privilégier une agriculture agro-industrielle destinée à l'exportation ou bien soutenir une agriculture diversifiée, capable de fournir aux populations de la région des produits de qualité et d'offrir aux exploitants locaux des revenus durables ?

La contribution des exploitations familiales dans le développement économique du territoire n'est pourtant plus à prouver. Comment accompagner ce type d'exploitations pour les sécuriser, pérenniser leurs activités ? Comment garantir un système économiquement équitable et performant ?

QUEL SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL COMPOSER ?

Le département de Rufisque se caractérise par une offre alimentaire importante et nombreux sont les acteurs qui s'activent dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées. Toutefois, leur organisation économique actuelle ne présente pas d'approche transversale, de coopération entre les différents acteurs et secteurs. Comment relier les différents



POLITIQUE ALIMENTAIRE

secteurs (production, transformation, commercialisation, consommation) et les acteurs du système alimentaire afin de garantir une alimentation saine et durable ? Comment mettre en place un système qui apporterait à tous les acteurs un revenu décent et équitable ?

ET COMMENT FAIRE EN SORTE QUE CE SYSTEME ALIMENTAIRE SOIT DURABLE ?

Les modèles alimentaires du département de Rufisque, comme ceux des grandes villes en développement, se transforment. On assiste à un « étirement » du système alimentaire qui se caractérise par une distanciation géographique et commerciale entre la production et la consommation.

Dans le contexte actuel du changement climatique, comment favoriser la transition vers des systèmes de production agricole plus autonomes en intrants et moins polluants, ainsi que la mise en place de circuits de commercialisation courts reliant directement le producteur au consommateur ?

Ainsi, l'enjeu est de construire un modèle plus durable, qui permettra de :

- Rapprocher les producteurs des consommateurs en facilitant la promotion et la distribution de produits locaux ;
- Limiter l'impact environnemental (émission de CO₂, pollution de l'eau, du sol et de l'air) des activités agricoles et agro-alimentaires (importations, intrants chimiques, transport) et d'accompagner les acteurs de ces secteurs vers des modes de production durables ;

- Garantir aux consommateurs des produits diversifiés et de qualité ainsi qu'une information impartiale sur l'origine des produits, sur les modes de production associés et sur leurs qualités nutritionnelles ;
- Limiter les situations de monopoles dans la production et le commerce.

L'action de l'Etat en matière de régulation des marchés et de protection de certains produits face aux importations est déterminante tant dans l'accès à l'alimentation que dans les orientations prises par les systèmes de production. Son poids dans l'aménagement du territoire, la régulation foncière et dans les orientations politiques et économiques, influence l'avenir de l'activité agricole dans le département. Les collectivités locales, en particulier les départements qui disposent notamment des compétences d'aménagement du territoire et de développement économique local, ont également un rôle important à jouer dans la mise en place de systèmes alimentaires durables. L'échelle départementale se prête tout à fait à la mise en œuvre d'initiatives concertées pour construire un tel système.

Ainsi, le Conseil départemental de Rufisque, qui coordonne l'action de 12 communes, s'est d'ores-et-déjà engagé avec les différents acteurs du territoire dans l'élaboration d'une politique alimentaire concertée qui devrait se concrétiser d'ici fin 2018 par l'adoption d'un plan alimentaire territorial visant à améliorer la sécurité alimentaire, à promouvoir les productions locales et à renforcer les synergies entre les différents acteurs du système alimentaire.



BIBLIOGRAPHIE

ANAT (2015) *Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Territorial*

ANSD/SRSD (2015) *Situation économique et sociale régionale en 2013, Région de Dakar*

Ba Abou, Diakite I. (2017) *Diagnostic sur le système alimentaire du département de Rufisque*

Ba Abou et al. (2016) *Impacts sur la santé des pratiques des agriculteurs urbains à Dakar*

Ba Diao M. (2005) *Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale dans la région de Dakar*. Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agricultures, Vol. 13, N° 1

Ba Awa (2008) *L'agriculture de Dakar : quelle multifonctionnalité et quelles perspectives ?* In VIDAL R. (dir.) : La diversité de l'agriculture urbaine dans le monde, vol. 3

Brand C. et al. (2017) *Construire des politiques alimentaires urbaines*

Bricas N. et al. (2014) *Consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et Centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé*

Bricas N., Tchamda C. (2017) Les villes d'Afrique subsaharienne sont-elles si dépendantes des importations alimentaires ? Série SO WHAT ? n°4

Bricas N. et al. (2016) *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur*

CCIA de Dakar (2016) *Projets à Diamniadio : Le MIN et la Gare des Gros Porteurs lancés*, BIE n°996

Cisse I. et al. (2006) *Horticulture et usage des pesticides dans la zone des Niayes au Sénégal*

Conseil départemental de Rufisque (2017) *Plan départemental de développement*

Fall S. T., Fall A. S. (2001) *Cités horticoles en sursis ? l'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal*

Fages R., Bricas N. (2017) *L'alimentation des villes, quels rôles des collectivités du Sud ?*, L'AFD & n°4

GRDR (2015) *Le système alimentaire de la région de Dakar*

Gueye I. (2017) *Etude sur les habitudes alimentaires des populations de trois communes du département de Rufisque*

IAGU (2011) *Le maraîchage urbain à Lendeng*

IPAR (2015) *Comprendre les changements dans l'accès et l'utilisation de la terre par les populations rurales pauvres en Afrique subsaharienne : cas du Sénégal*

IUFN (2015) *Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan*

Kane E. (coord.) (2015), *Projet de stratégie de développement urbain : Vision Sebikotane 2025, Ville de Sebikotane*

Malassis L. (1994) *Nourrir les Hommes*

Mbeugue Thiam et al. (2016) *Evolution des habitudes alimentaires des ménages et des élèves en milieu péri-urbain*, Grdr / Cicodev

Ministère du Renouveau Urbain, l'Habitat et du Cadre de Vie du Sénégal (2016) *PDU de Dakar et ses environs horizon 2035*, en collaboration avec la JICA

Ndoye F. (2001) *Evolution des styles alimentaires à Dakar*, Enda Graf / CIRAD

Ngom F. (2017) *Une étude sur la contribution des exploitations familiales à la sécurité alimentaire dans la région de Dakar*, Cicodev

Poulain J.-P. (2013) *Sociologies de l'alimentation. Les mangeurs et l'espace social alimentaire*

Rastoin J.-L. (2014) *Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire ?*

Touré O., Seck S. M. (2005) *Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal*, dossier n°133 IIED



Une réalisation



en collaboration avec



avec le soutien de

